

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vignerons

Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

La Cave
Vevey-Montreux

UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

CHF 1'000.- de prime*

à l'achat d'un nouveau véhicule au gaz naturel/biogaz



gaz naturel 
biogaz

économisez 40%
sur vos frais de carburant

n° gratuit : 0800 429 429 www.holdigaz.ch

*offre soumise à conditions



Chauffage - Sanitaire - Ventilation



Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Hi, Technology.



INNOVATION MAKERS

altran

CENTRE MÉDICAL CLARENS MONTREUX

RUE DU LAC 86 À CLARENS TÉL 021 964 55 26

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI DE 7 : 30 À 22 : 00 ET LE SAMEDI DE 9 : 00 À 19 : 00

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS !



cmcm.ch

Solu Tubes

SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans



Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

JUSQU'AU 31 MAI

CHF 300.-

de bons cadeaux

Lors de votre prochaine visite au Casino,
en devenant membre du Club Barrière !



CASINO DE MONTREUX

Le plaisir n'est pas un hasard...

L'IMMOBILIER DYNAMIQUE

BERNARD Nicod



5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch



Lino's Coffee®

Authentic Italian Experience

www.linocoffee.com

Hôtel Helvétie, Av. du Casino 32, Montreux



BIEN PLUS
QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...

WiFi
GRATUIT
ET ILLIMITÉ



ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!

20.-
À valoir sur un achat de
vins dès Fr. 100.-
(excepté sur actions et
offres spéciales).



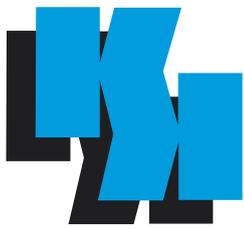
Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68
www.moscavins.ch

ANDRÉ LIECHTI

MONTREUX



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,
Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTEUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,

1820 MONTEUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2014, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 20 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 20 juin 2014

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 3, **28 mai 2014.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

La Cave Vevey-Montreux
www.lacave-vm.ch

CHASSE
S&S DÉL

**PORTES
OUVERTES
3 MAI 2014**

VENEZ NOMBREUX!

La cave fête ses 75 ans

Taxi Vip
Riviera

7j/7
24h/24

021 965 24 24 www.taxi-vip.com

La Rouvenaz

La Rouvenettaz

Gelateria

La Vinoteca

L'Avenir

■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 11 décembre 2013 à 18 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

Présence: 84 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Bassam Degerab, Bruno Femia, Claude-Pascal Gay, Alain Imhof, Constantin Lazar, Claudio Mammarella, Daniel Manzini, Aurelio Mastropaolo, Quentin Schärer, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Patrick Grognez, Gian Franco La Rosa, Charles Meichtry.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2013

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire qui a fait un travail remarquable.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. FLORENT RODUIT (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Rolf Gosewinkel viennent-ensuite de la liste PLR.

M. Rolf Gosewinkel est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente félicite M. Rolf Gosewinkel pour son élection. Elle lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la pétition de Mme Grangier et consorts relative à la rue du Pont à Montreux (date de la commission: lundi 16 décembre 2013 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux);

La commission suivante étudiera cette pétition:

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: Mmes Juliane Baumann, Carolanne Feissli, Carole Grangier, MM. Christian Bécherraz, Felice Calvo, Yanick Hess, Yves Laurent Kundert, François Pochon, Heinz Schoeneich.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu 3 courriers au titre de Présidente du Conseil.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu une communication écrite de la Municipalité dans l'enveloppe:

- relative à l'ouverture de deux nouvelles unités d'accueil de jour pour les enfants de Montreux et Veytaux par le biais du réseau RAME (Réseau enfance Montreux et environs).

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Il n'y a ni postulat, ni motion, ni interpellation déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

Par contre Mme la Présidente a reçu 1 question écrite de Mme Catherine Buchet Buillard, qui a pour titre: «Qu'en est-il de la rétrocession sur l'impôt sur les frontaliers pour la commune de Montreux?».

Il y sera répondu par écrit par la Municipalité.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis No 24/2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (rapp: M. D. Golaz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Montreux Libre invite la Municipalité à suggérer, dans le cadre des discussions en rapport avec ce fonds, de passer à Fr. 7.50 par habitant, à savoir le maximum qui peut être perçu, sauf erreur, selon les statuts actuels, en tenant compte là des investissements très importants, au niveau supra-communal, qui vont arriver, et notamment sur notre commune.

Nous invitons donc la Municipalité à entamer les démarches pour passer à Fr. 7.50. Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Denis Golaz, rapporteur pour la commune de Montreux, répond à M. Emmanuel Gétaz, que pour modifier la subvention il s'agit d'obtenir l'aval des 10 communes membres de cette Association.

Mais il est bien clair que la démarche entreprise

par M. Gétaz est juste. Il s'agit de demander à la Municipalité d'initier une discussion à ce sujet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 24/2013 de la Municipalité du 13 septembre 2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L.),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.2 sur le préavis No 27/2013 relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre invite la Municipalité à entamer les démarches pour faire passer à Fr. 50.- la contribution par habitant, à partir de 2015, ceci à condition, dans le même temps, de réévaluer ou de redéfinir la liste des critères d'attribution liés à ce fonds, afin d'avoir une meilleure vision de la gouvernance des institutions.

On a vu ce qui s'est passé avec une vignette dont le prix n'a pas été augmenté au fur et à mesure des années. Il y a bientôt 10 ans que l'on a ce système et on pense qu'il est important de réadapter la somme à peu près tous les 10 ans, et donc on invite la Municipalité à entamer ces démarches.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité entend bien les propos de M. Emmanuel Gétaz et il signale que déjà par deux fois, au cours des 5 dernières années, il a été proposé de porter ce fonds de Fr. 48.- à Fr. 50.-, ce qui a été très clairement et très directement refusé par les autres communes. Or, dans le cadre de ce fonds, il faut l'unanimité des Municipalités pour lancer un tel processus, ce qui fait que malheureusement le processus est arrêté aujourd'hui, mais le message a été entendu et la question sera relancée.

Pour être tout à fait franc, il y a eu d'autres demandes durant l'année 2013, qui étaient de



**JUST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

diminuer les Fr. 48.-. On a donc, à tout le moins, évité d'aller dans cette direction.

Voilà les informations que la Municipalité tenait à donner, à savoir que ce genre de démarches avaient déjà été conduites, mais qu'elles seront volontiers relancées, peut-être malheureusement avec le même non-succès. Ceci est lié évidemment à la régionalisation et aux décisions d'autonomie des autres communes dans un tel fonds et que l'on se doit de respecter par rapport au règlement du Fonds culturel Riviera.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestions du Fonds culturel Riviera vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'approuver le budget 2014 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.3 sur le préavis No 28/2013 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 670'400.- aux fins d'acquérir une fraction de la parcelle No 452 de Montreux.

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte sur ce rapport.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Tout d'abord il est important de souligner que cette demande de crédit d'investissement pour l'achat d'une fraction de 2'382 mètres carrés de la parcelle numéro 452 n'a pas de but spéculatif de la part de notre exécutif.

Cette acquisition, s'il en plaît à notre Conseil, permettra une meilleure maîtrise du sol ainsi qu'une extension possible et envisageable d'un chemin piétonnier reliant la partie «ex-Held» à celle de la «Coccinelle».

Outre l'aspect financier manifestement intéressant de cette transaction, un aspect stratégique est de mise, et je tiens à le signaler, car cet achat laisse de larges perspectives à moyen et long terme dans l'optimisation et l'extension possible des surfaces constructives propriétés de notre commune dans ce secteur.

Au vu des avantages indéniables, énumérés à l'instant, que procurerait cet achat, le groupe UDC à son unanimité, se prononcera pour l'acceptation de ce préavis et je vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre voit dans ce préavis l'opportunité d'acquérir une parcelle stratégique qui, accolée à la parcelle "Held", accroîtra la maîtrise du centre-ville de notre commune.

De plus la Municipalité a l'intention d'affecter cet espace à la valorisation du cheminement piétonnier. Cela ne fait qu'augmenter l'intérêt à créer des surfaces affectées à l'usage public, administration, culture, sports, logements protégés, etc., sur la parcelle "Held" qui est toute proche.

Ainsi se concrétise enfin la vision de Montreux Libre qui s'est battu durant 1 an et demi pour que la commune acquière la parcelle "Held", ce que notre autorité a finalement accepté.

Nous accepterons donc ce préavis volontiers et vous enjoignons à faire de même».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 28/2013 de la Municipalité du 4 octobre 2013 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 670'400.- aux fins d'acquérir une fraction de la parcelle No 452 de Montreux,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acquérir une fraction de 2'382 m² de la parcelle No 452 de Montreux, au prix de Fr. 200.- le mètre carré;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 670'400.-, à inscrire dans la rubrique 9143 Bâtiments et constructions à amortir;
3. d'amortir cet investissement à raison de CHF 22'345.- par année, sur 30 ans au maximum, sur le compte 310.3312 à ouvrir;
4. de financer cet investissement du patrimoine administratif par les fonds disponibles en trésorerie;
5. d'inscrire au budget communal les frais d'entretien de CHF 7'000.- annuels sur le compte 351.3141 Entretien des bâtiments ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 sur le préavis No 29/2013 relatif au budget communal ordinaire pour

2014 (rapp: O. Gfeller et rapporteur de minorité: Ch. Privat)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme la Présidente Irina Gote va procéder de la manière suivante. Pour commencer, elle va ouvrir une discussion générale, puis on examinera le budget chapitre par chapitre. S'il y a des propositions d'amendements autres que les amendements déposés par la CoFin et ceux du rapporteur de minorité, ils devront être déposés lors du chapitre concerné.

Pour rappel, la Commission des Finances a accepté 8 amendements sur lesquels on se prononcera au moment de l'étude des chapitres y référant. Le rapporteur de minorité va redéposer les amendements posés en commission. Mme la Présidente remercie le Président de la CoFin, car le rapport de la commission suit l'ordre des chapitres du budget et cela nous permet d'y voir plus clair, mais elle prie Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir rester attentifs.

En préambule, M. le Municipal Pierre Rochat déclare tout d'abord que la Municipalité remercie la Commission des Finances pour son assiduité et l'excellent travail que l'on a pu faire dans le cadre de ce budget.

La Municipalité a pris connaissance des rapports de majorité et de minorité. Elle précise qu'avec les amendements acceptés par la commission des finances, donc émanant du rapport de majorité, le budget s'aggrave de Fr. 87'600.-, ce qui l'amène à Fr. 2'470'000.- de déficit, soit un déficit légèrement augmenté mais qui reste pratiquement sur les mêmes bases que celles présentées lors de la séance du Conseil de novembre.

M. le Municipal Pierre Rochat signale aussi que la Municipalité peut se rallier à tous les amendements de la majorité, y compris mais à regret, celui du transfert, s'il devait être confirmé, des postes du 3011 au 3012 pour les incidences de la gestion des déchets. Mais bien sûr qu'elle combattrait l'hypothèse de la suppression de ces postes, par contre elle peut se rallier aux amendements qui précisent les transferts du 3011 au 3012.

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Gfeller, Président de la CoFin, donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La majorité de la commission des finances vous invite à suivre ses recommandations de vote pour l'ensemble des nombreux amendements déposés durant nos travaux. Le budget proposé par la Municipalité est le fruit d'une savante et patiente recherche de compromis, respectueux de la minorité qui siège en son sein. Ce sens du consensus doit être salué, il permettra à notre commune d'aller de l'avant, si ce budget est voté tel que le propose la Municipalité et la commission des finances.

Certes, ce budget nous annonce un déficit. Rappelons qu'il en allait de même lors de ces derniers exercices, mais qu'au moment des comptes, la situation financière était équilibrée. Si ce budget annonce un déficit, c'est parce qu'il se montre prudent quant aux recettes. C'est une

façon de procéder que nous avons saluée ces dernières années, car elle permet de ne pas inscrire de dépenses inconsidérées et d'éviter, tant que faire se peut, les mauvaises surprises au moment des comptes.

Si la majorité de la commission vous invite à suivre ses recommandations, c'est parce qu'elle a constaté, durant les séances d'étude du préavis, qu'il serait dommageable de s'attaquer à l'équilibre politique trouvé par la Municipalité. Il s'agit d'éviter de se trouver pris dans le petit jeu destructeur des petits coups de canif ici ou là. Nous avons tous déjà connu ce genre de situation: chacun s'efforce de couper là où ça fait mal...aux autres. La gauche et la droite de la commission ont eu la sagesse de ne pas sombrer dans ce travers. Chacun a montré la clairvoyance nécessaire pour accepter de faire des concessions.

La situation dans laquelle se retrouvent les Conseillères et les Conseillers qui défendent une solution concertée et consensuelle n'est pas forcément facile. Ils se retrouvent attaqués de toutes parts. Ils se retrouvent attaqués dans leur propre camp, par ceux qui leur reprochent de s'écarter de la ligne pure et dure de leur formation. Et ils se retrouvent attaqués par tous ceux qui souhaitent jouer au petit jeu des petites coupes dans le budget. Soutenir un compromis demande de la modestie, de la constance et du courage.

A ceux pour qui voter un compromis paraît encore douloureux, je rappelle la fameuse phrase

de Ghandi: «Mon exigence de la vérité m'a elle-même enseigné la beauté du compromis».

Je vous invite à vous montrer consensuels et à soutenir le rapport de majorité».

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Montreux Libre défendra toute une série d'amendements au budget afin d'affirmer sa volonté de transparence et de clarté sur les dépenses de la commune.

La Commission des Finances est le principal instrument de notre Conseil permettant d'analyser et d'influencer la gestion financière future de la commune. Aucun autre organisme ne nous permet d'avoir accès aux informations et aux propositions de décisions financières dans un cadre aussi global.

Le débat sur le budget, c'est le débat sur la vision que nous avons des finances communales. Chaque année, il nous permet d'une part de vérifier les orientations financières que nous allons privilégier et d'autre part de vérifier que la transparence sur les décisions financières est suffisante.

Il est donc primordial, pour que notre Conseil garde sa capacité de contrôle et d'influence sur les décisions financières, que nous soyons à

l'aise avec la manière de décider de dépenses nouvelles ou récurrentes.

C'est là que se situe le débat sur ce qui doit passer par le biais d'un préavis, par opposition à ce qui peut être simplement intégré au budget. Tout ce qui est intégré au budget ne peut faire l'objet que d'une étude succincte, voire sommaire.

Tout ce qui passe d'abord par un préavis permet un vrai débat, une analyse posée et une meilleure transparence. Les préavis permettent aussi de fonder des dépenses sur le long terme, sans que les débats soient rouverts chaque année.

Ainsi, prenons l'exemple du préavis sur la Saison culturelle, qui donne les lignes directrices depuis plus de dix ans sur la manière dont cette saison est organisée et financée.

La quasi totalité de nos amendements est fondée sur la volonté d'obtenir un débat sur des dépenses qui sont importantes et devraient d'abord passer par le filtre d'une commission, d'un débat au Conseil et finalement d'un vote.

Relevons notamment ce qui se passe dans le domaine des événements, de la culture et du sport, qui deviennent progressivement le moteur économique le plus dynamique de notre ville, au détriment notamment des congrès. Dans ce domaine, les subventions sont de plus en plus nombreuses, souvent réparties dans plusieurs postes budgétaires et généralement en croissance.

Artisans

laik SA
chapes
isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey

info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12

imprimerie press SA

la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • info@ipress-sa.ch
Place du Centenaire 3 • 1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46 • Fax 024 466 72 70 • andre.favre@ipress-sa.ch

Nous ne nous opposons pas du tout par principe à ces dépenses. Nous regrettons que le rapport de majorité, très médiocre et tendancieux, laisse croire que nous nous opposons à ces dépenses. Ce à quoi nous nous opposons, c'est à leur validation par voie budgétaire, sans le débat et l'analyse que permet un préavis. Il y a d'ailleurs aujourd'hui une incohérence toujours plus grande dans la manière de procéder de la Municipalité.

En effet, pour prendre un exemple parlant, pour quoi avons-nous reçu un préavis pour accorder une subvention aux Championnats européens d'escrime et n'avons-nous reçu aucun préavis pour le Tour de Romandie?

Dans les deux cas, il s'agit de grands événements sportifs, dont on connaît longtemps à l'avance le calendrier et qui vont avoir un coût direct, sous forme de subvention, en même temps qu'ils permettront à Montreux de bénéficier de retombées indirectes importantes, sur le plan de l'image et pour notre hôtellerie, notamment.

Nous pensons que la Municipalité doit garder la même méthode, consistant à passer prioritairement par des préavis. Et nous rejetons l'argument selon lequel les préavis chargent l'administration. Les préavis demandent du travail certes, mais ils permettent aussi de clarifier et d'aller au bout des questions, ce qui évite beaucoup de malentendus et d'attentes insatisfaites.

Par ailleurs, oui nous le revendiquons, les préavis permettent à l'administration et à la Municipalité d'entendre les avis des membres du Conseil, qui sont parfois pertinents et permettent d'améliorer les projets ou d'éviter des erreurs.

Pratiquement toute cette expérience et cette connaissance des membres du Conseil sont perdues lorsque l'on passe par la voie du budget.

Cette remarque est d'autant plus vraie lorsqu'il s'agit de dépenses récurrentes, comme dans le cas du Marché de Noël ou du MAG, ou de dépenses sur des sujets sensibles comme dans le cas de l'entretien et des rénovations des chalets d'alpage.

Voilà pourquoi nous proposerons de bloquer certaines dépenses, en demandant à la Municipalité qu'elle revienne avec un préavis pour que nous puissions les étudier et les débattre de manière cohérente.

Toujours au sujet de la transparence, mais dans un autre cadre, nous pensons qu'il est extrêmement discutable de modifier à hauteur d'un million une estimation de recettes, sans justifications solides écrites et fournies dans les temps à la Commission des Finances.

La Commission des Finances et par la suite ce Conseil, doivent voter sur des faits établis, prouvés ou au moins basés sur des informations étayées. Rien de cela n'est dans nos mains au moment de voter une hausse de recettes de un million au poste sur la péréquation.

Enfin, nous aimerions relever que nous sommes déficitaires et nous nous étonnons qu'aucun autre parti, UDC mis à part, n'ait proposé la moindre économie notoire dans ce budget.

Où sont les chantres de la bonne gestion? Où sont les analystes rôtés de la finance communale?

Sont-ils tous étouffés sous le poids de la majorité PLR à la Municipalité, qui nous présente aujourd'hui, à nouveau, un budget déficitaire?

Et où sont les défenseurs des emplois stables? Sont-ils devenus des adeptes du travail précaire, des auxiliaires engagés en priorité et dans la précipitation, souvent faute de réflexion suffisante de la Municipalité?

Montreux Libre estime avoir fait son travail avec son rapport de minorité, en recherchant plus de transparence, une meilleure défense des prérogatives de ce Conseil quant au contrôle financier qu'il exerce réellement et enfin, une attention rigoureuse à la recherche d'un budget équilibré, basé sur des dépenses bien comprises.

Nous vous invitons à accepter les amendements que nous proposerons.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule, j'aimerais dire que pour la première fois depuis que je siége dans cette commission, je suis d'avis que le processus n'a pas été optimal, pour différentes raisons. Sans vouloir me dédire de ma responsabilité au sein de cette commission, j'en assume également les conséquences. Il me semble toutefois important de relever 3 points:

- le temps imparti entre la présentation du préavis et la clôture des travaux a été relativement court, non seulement pour les commissaires miliciens que nous sommes mais également pour le Municipal des finances et son chef de service. En effet, de nombreuses questions, certaines plutôt détaillées, ayant été posées;

- nous avons reçu des réponses le dernier soir où nous siégeons et avons voté le budget, sans possibilité réel d'y réfléchir, puisque justement nous en prenions connaissance le jour même; de plus, certaines réponses nous manquaient;

- nous avons voté le budget ce soir-là, sans prise de recul réelle et alors que de nombreux amendements intéressants étaient déposés. J'ai bien évidemment accepté que cela soit voté le soir même, je pense toutefois, avec le recul, que ce fut une grande erreur. Nous avions en effet de nombreux amendements à voter et ceux-ci se sont discutés entre 22 heures et minuit. Ceci afin que vous ne soyez pas surpris que le groupe UDC, après discussion et analyse des différents amendements, a changé quelques-unes de ses positions en comparaison à celles votées ce soir-là.

Avant de permettre au groupe politique concerné de déposer les amendements se trouvant dans le rapport de minorité, je dois quand même ajouter, n'en déplaise à certains, du vrai travail qui s'est fait en commission sur certaines lignes budgétaires, travail qui selon moi relève des responsabilités des membres de la Commission des Finances. J'en suis très heureuse et je tiens à témoigner ma reconnaissance à ceux qui y ont participé.

Je reviens également sur mon désir de travailler par objectifs. Je sais que les choses avancent lentement en politique et voilà déjà 3 ans que j'en parle, j'espère encore. Cela nous permettrait d'avoir une vision plus claire sur certains services

et surtout d'avoir une stratégie d'ensemble qui nous permette, à nous commissaires des finances, d'avoir plus de facilité à anticiper l'avenir, puisqu'il s'agit bien de cela. Je ne parle même plus du modèle comptable MCH2 qui tarde à venir et qui serait bien plus lisible au niveau des réserves latentes et autre flux monétaire.

Dernier point, une grande discussion a eu lieu sur certains montants octroyés comme subventions exceptionnelles ou importantes, ceux-ci se trouvant sur une simple ligne budgétaire. Et là je soutiens mon préopinant de Montreux Libre. Aujourd'hui, pour le groupe UDC, c'est la dernière année que nous acceptons cela. Dorénavant, nous amènerons les lignes présentant des subventions importantes et/ou exceptionnelles qui n'auront pas été discutées et décidées par voie de préavis. De plus, à chaque fois qu'au budget on cherche à en discuter, trop souvent l'argument retourné est que cela sert à l'image de Montreux. Soit, nous ne sommes pas contre mais nous aimerions pouvoir en discuter. Comme un homme averti vaut mieux que deux, j'espère que ce soir mon message est clair.

Pour terminer, comme il est d'usage, je remercie l'énorme travail accompli par notre Municipal des Finances et son chef de service, M. Gard. Je suis admirative du travail qu'ils ont fourni en très peu de temps.

Voilà, j'ai dit ce que j'avais à dire. Je ne mentionne pas les chiffres, on en rediscutera lors des amendements, et je vous remercie pour votre écoute».

La discussion générale continue.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR tient à remercier la Commission des Finances pour son travail d'analyse du budget 2014. Il a pris note des deux rapports de majorité et de minorité et s'estime à même, sur la base de ces rapports, de se prononcer sur le budget.

Dans sa globalité tout d'abord, le budget 2014 tel que proposé par la Municipalité, nous semble correct et réaliste. Même si nous déplorons naturellement le résultat final déficitaire, nous reconnaissons que celui-ci n'est que le reflet concret de la situation d'une commune qui offre des prestations et un cadre de vie supérieur à ses citoyens, tout en étant soumis à des charges liées, en particulier la facture sociale en explosion permanente.

Les commissaires PLR ont eu à cœur de scruter ce budget, à la recherche de dépenses excessives ou injustifiées, et force est de constater que la Municipalité avait déjà, en amont, procédé à un contrôle très strict, ce que nous saluons.

Un espoir réel existe que les comptes 2014 soient, au final, meilleurs que ce budget comme ce fut d'ailleurs le cas précédemment. Cette éventualité ne doit toute fois pas cacher le danger potentiel qui guette notre commune pour les années à venir. Un déficit structurel durable ne saurait être accepté. Il en reviendrait alors à notre responsabilité de Conseillers communaux de cibler les prestations à réduire.

Le PLR se veut toutefois proactif et continuera donc, au fil des préavis, à montrer un souci tout particulier de l'impact budgétaire de ceux-ci.

Concernant certains points spécifiques du budget, en particulier les amendements acceptés par la CoFin et qui seront soumis au vote ce soir, notre groupe soutient majoritairement la volonté de la commission de restreindre l'augmentation du personnel de la commune en lien à la mise en place de la taxe au sac.

Compte tenu des incertitudes qui entourent l'impact financier de ce nouveau système, il semble raisonnable d'être prudent. Cette prudence peut se traduire, comme le propose la CoFin, par la mutation en postes auxiliaires ou par la suppression pure et simple de certains nouveaux postes concernés.

Cette approche fait débat au sein de notre groupe. Mais dans tous les cas nous sommes convaincus que ces EPT ne doivent en aucun cas être définitivement attribués. Nous serons particulièrement attentifs au développement de ce sujet.

Au-delà de ces points spécifiques, nous ne souhaitons pas faire de la cogestion. La Municipalité a notre confiance et en conclusion le groupe PLR réservera donc un accueil majoritairement favorable au budget 2014 tel qu'amendé par la CoFin».

La discussion générale continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule, juste quelques mots avant d'analyser en détail les amendements. Le groupe des Verts s'interroge – en fait c'est un élément qui a déjà été dit tout à l'heure – sur la distinction qu'il y a, sur la doctrine qu'applique la Municipalité en matière de préavis ou de budget.

Donc on se demande comment effectivement la Municipalité place ses choix de financement en matière d'investissement soit par le biais d'un préavis, ou directement sur une ligne du budget.

Je mentionne ce point notamment à la lumière de l'amendement 112.3170 qui concerne les Fr. 100'000.- pour l'UCV - c'est un amendement qui est directement concerné par ce point - et à notre sens, pour ce point-là peut-être, un préavis permettrait plus aisément de mener un débat démocratique.

En revanche, inscrire ces éléments au budget présente également des avantages puisque cela permet d'avoir une meilleure vision d'ensemble des dépenses de la commune et dans un autre sens, incite à prendre conscience réellement du poids de ces dépenses.

Nous ne sommes pas foncièrement en faveur de la suppression de ces Fr. 100'000.-, mais ce que nous souhaitons, à défaut d'un préavis, dans la manière de fonctionner, c'est d'avoir peut-être, lorsqu'elle prend ces engagements notamment pour accueillir cet événement, une communication municipale au Conseil plus marquée. Merci».

La discussion générale continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, M. Olivier Gfeller m'a enlevé les mots de la bouche, mais je me permets néanmoins de répéter certains éléments, puisqu'il parle en tant que Président de la CoFin.

Pour commencer nous tenons à remercier la Municipalité, les chefs de service et les membres de la CoFin, pour leur travail et leurs explications, ainsi que le Président de majorité pour son rapport très clair, qui nous a permis de comprendre ce qui s'est passé en commission.

Nous l'avons déjà dit lors de la discussion préalable : le PS peut se satisfaire d'un tel budget. C'est un budget de compromis et nous sommes conscients que la Municipalité a dû fournir un gros travail pour y arriver.

Nos valeurs socialistes exigent pourtant que nous restions attentifs à d'éventuelles suppressions de postes d'employés communaux que d'aucuns proposeraient ce soir. Pour nous, il est essentiel que la fonction publique puisse offrir des prestations de qualité et pour cela il est nécessaire que le personnel communal ait les moyens de réaliser sa tâche».

La discussion générale continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En contrepoint du rapport de minorité déposé par notre collègue Christophe Privet, permettez-moi d'émettre quelques considérations sur la façon dont nous fonctionnons, quelques réflexions sur les relations des groupes politiques les uns vis-à-vis des autres, et par là-même sur l'attitude de telle personne au sein de notre sérail. Ayant une licence de science politique en poche, comme notre collègue Emmanuel Gétaz, les questions de pouvoir et d'influence entre les groupes, entre les personnes, m'ont toujours beaucoup intéressé.

D'abord un constat : la non-représentation à la Municipalité du groupe UDC et du groupe Montreux Libre a de fortes incidences sur la relation de confiance entre le Conseil communal et la Municipalité. Si l'on analyse les amendements au budget de notre collègue Privet, on s'aperçoit qu'ils se fondent souvent sur un déficit d'information, qui se traduit par un activisme surdéveloppé au sein de la Commission des Finances. En terme de personne, on peut dire que notre collègue Privet consacre un temps considérable à son mandat de Conseiller communal, jusqu'au point qu'il abuse de son temps de parole, en commission comme en plénum de notre assemblée. C'est une attitude de minoritaire qui est parfaitement compréhensible, mais qui n'en est pas moins répréhensible.

Par ailleurs, un groupe politique qui se prétend ni à gauche, ni à droite, cherche nécessairement à nouer des alliances avec le PLR, en l'occurrence, et avec l'ancienne majorité rose-verte.

Ainsi les amendements de notre collègue Privet sont cousus de fil blanc, cherchant avec la droite à effectuer des économies sur le personnel, cherchant avec la gauche, et c'est une attitude pour le moins singulière, à jeter le discrédit sinon la suspicion sur des institutions en partie financées par les pouvoirs publics, comme par exemple l'Union des communes vaudoises, le MAG ou même le Tour de Romandie.

Nous savons bien que les valeurs, les idées reçues et les stéréotypes des militants des partis de gauche et des partis de droite expliquent pour une grande part les majorités qui apparaissent lors des votations populaires et lors d'élections : dès lors, comment un parti qui veut

échapper à la nomenclature gauche-droite peut-il exercer une influence politique crédible et durable au sein d'institutions qui sont l'expression même de l'idéologie dominante et de la contestation de l'ordre établi?

Par ces quelques considérations j'ai cherché à comprendre le dit et le non-dit des volontés qui transparaissent dans le rapport de minorité de notre collègue Privet, sachant d'expérience qu'un budget est le résultat de longues négociations, un exercice périlleux de pesées d'intérêts, une tâche ingrate aussi, si l'on considère les incidences de nos décisions en matière de finances sur le fonctionnement d'institutions politiques, publiques ou privées qui représentent, on peut le dire, une sorte d'équilibre au sein de notre société».

La discussion générale continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Je me sens un peu obligé de réagir à l'intervention de notre collègue Zulauf, qui nous fait part de l'opposition entre ce qui est compréhensible et ce qui est répréhensible, arguant de sa licence en science politique.

Pour ce qui est du répréhensible je m'appuierais par contre sur ma licence en droit, pour dire qu'il n'y a rien de répréhensible à faire son travail, si ce n'est quand vous le reprochez à notre commissaire. Si j'ai bien compris votre discours, vous êtes en train de reprocher à M. Privet d'avoir trop bien fait son travail. C'est quand même un reproche qui est très répréhensible.

J'aimerais aussi dire que l'idée des amendements qui ont été présentés par la minorité, ce n'est pas de jeter le discrédit sur une institution ou sur quoi que ce soit, mais bien de s'interroger sur le mode de gestion qui nous est proposé par la Municipalité.

Vous le voyez dans le rapport de minorité, un petit peu plus loin, il y a un certain nombre d'incohérences que l'on révèle dans l'attribution des subventions, et puis il faut bien mettre un petit peu d'ordre là-dedans.

Alors forcément il y a deux façons de mettre de l'ordre, je crois que M. Bernard Schmid l'a évoqué, soit on supprime, soit on accepte la dépense au risque qu'elle devienne pérenne et qu'ensuite on oublie de se reposer la question. Nous on préfère la supprimer, de cette façon on est obligé de se reposer la question».

La discussion générale continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli désire que les choses soient parfaitement claires et il remercie pour les travaux qui ont été effectués dans le cadre de la Commission des Finances. Il croit même que l'on doit saluer le fait d'avoir eu la rédaction d'un rapport de minorité – non pas dans l'idée d'avoir un rapport de minorité, évidemment on pourrait imaginer qu'il n'y en ait point – mais pour la clarté du débat et pour faciliter les débats de ce soir, sans aucun doute le fait qu'il y ait un rapport de minorité permet d'être peut-être plus précis, de savoir exactement ce sur quoi les amendements portent, et de connaître la teneur de ces amendements. Notre règlement le permet et c'est parfaitement démocratique, il n'y a donc aucun souci de ce côté-là.

S'il peut le dire ici et le glisser tout de suite, on a tout à fait confiance dans la sagesse du Conseil,

en espérant évidemment que le Conseil ait de temps en temps confiance en la Municipalité, mais quand on entend des mots comme mettre de l'ordre, on peut peut-être en douter.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à intervenir d'une façon très générique sur les différents éléments qui ont été évoqués ou en tout cas sur certains d'entre eux.

Tout d'abord il pense qu'il ne faut pas opposer budget et préavis, le budget étant aussi un préavis, qui relève des mêmes typologies qu'un autre préavis, avec toutes les possibilités d'amender les conclusions.

Ce qui pose, s'il l'entend bien, la question de l'aspect du détail d'information qu'il y a dans

le cadre du budget à la différence d'un préavis, qui sur 2, 3, 4, 5, 6 pages va détailler un objet ou une opération, ce qui est plus réduit à la ligne de commentaire qu'il y a dans le projet de budget, voire les quelques lignes que l'on pourrait mettre dans le préavis, ce qui a d'ailleurs été dit.

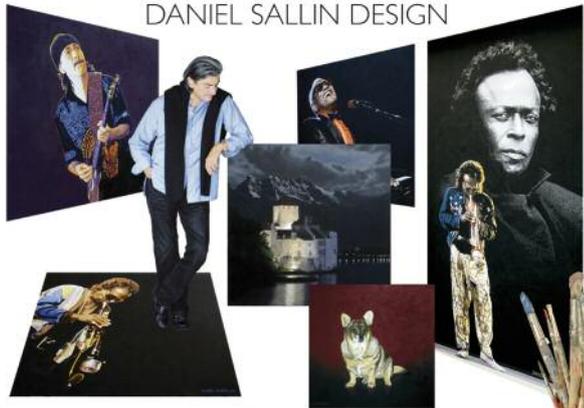
Mais un certain nombre d'anciens Conseillers dans la salle se souviendront que pendant plusieurs années le reproche était exactement l'inverse. C'est-à-dire que l'on disait à la Municipalité d'arrêter de venir avec des préavis, mais de venir avec le budget pour que l'on ait justement une vue d'ensemble.

Alors M. le Syndic remarque que le chemin est relativement étroit entre l'un et l'autre, et il pense

que cela méritera peut-être que cela soit rediscuté tranquillement. Une fois ou l'autre la Municipalité est ouverte à l'idée de rencontrer la Commission des Finances, même hors comptes et budget où c'est le moment, pour peut-être forger ensemble une forme de définition.

La Municipalité est liée très étroitement à la loi sur la comptabilité des communes vaudoises. Et si M. le Syndic Laurent Wehrli prend un exemple comme le Tour de Romandie qui a été cité, sans venir sur le fond de la question mais uniquement sur la forme, pourquoi le Tournoi d'escrime vient par préavis, pourquoi le Tour de Romandie vient par le budget? Or en l'occurrence le Tour de Romandie vient par le budget parce que cela est à payer et à réaliser dans l'année 2014, et il n'y a pas besoin pour le Tour de Romandie, en

DANIEL SALLIN DESIGN



ACRYLIQUE SUR TOILE • RÉALISATION SUR COMMANDE
www.dsdesign.ch • dsdesign@dsdesign.ch • 079 206 57 60



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com

PHARMACIE DE CLARENS

vosre spécialiste en médecines douces

- Aromathérapie
- Spagyrie
- Fleurs de Bach
- Homéopathie
- Oligothérapie
- Phytothérapie
- Conseils diététique
- Produits sans gluten
- Luminothérapie
- Perçage d'oreilles



découvrez notre histoire sur
www.pharmacie-de-clarens.ch

Marché Clarens-Centre • Avenue Vinet 15 • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch



L'ERMITAGE

**Le bonbon de rhubarbe
ET SON PARFAIT
GLACÉ À L'ANIS**



Etienne Krebs

1) Parfait glacé à l'anis
5 jaunes
3 œufs
150 gr. de sucre: monter
½ l de crème: fouetter, ajouter
500 gr. de rhubarbe
50 gr. de framboises: faire un
coulis bien réduit, refroidir, ajouter
Quelques gouttes de pastis: ajouter, mélanger

Ingrédients pour 6 personnes

2) Bonbon de rhubarbe
6 feuilles de brick
1 kg de rhubarbe
200 gr. de sucre
1 cuillerée à café de cannelle
200 gr. de pâte d'amande
30 gr. de beurre
Sucre glace

Eplucher les tiges de rhubarbe puis les couper en dés de 1.5cm de côté. Les sauter au beurre dans une poêle bien chaude avec le sucre et la cannelle. Attention de ne pas trop les cuire, il faut juste les "casser" puis les égoutter dans une passoire et réserver.

Découper les feuilles de brick en deux en coupant les bords pour avoir des rectangles.

Abaisser la pâte d'amande sur 2 mm d'épaisseur et découper des rectangles un peu plus petits que ceux en pâte à brick. Les déposer sur cette pâte, coucher dessus un boudin de rhubarbe sauté, refermer en roulant puis attacher les deux extrémités pour obtenir un bonbon.

Passer ensuite ces bonbons dans une poêle bien chaude avec du beurre clarifié. Bien les colorer puis les déposer sur une grille. Les saupoudrer de sucre glace et les glisser au four à 220° 3-4 minutes pour les glacer. Dresser les bonbons chauds sur une assiette accompagnés du parfait glacé ou de glace vanille.

Ermitage au Lac
Rue du Lac 75 - 1815 Montreux-Clarens - Suisse
Tél. +41 (0)21 964 44 11 - www.ermitage-montreux.com

www.festina.com



FESTINA
Watches since 1902

your boyfriend
watch

A'or
JOAILLERIE - MONTREUX
021 965 31 45



**ARRELAGES
RIVIERA SA**

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



VOTRE AUDIOPROTHESISTE
INDEPENDANT

VOUS PROPOSE
UN BILAN AUDITIF GRATUIT,
UN ESSAI DE 30 JOURS
SANS ENGAGEMENT,
UN SUIVI DE 5 ANS COMPRIS
AVEC VOS APPAREILS AUDITIFS



ACOUSTIQUE MONTREUX
C.SCHLEICHER
Av. Des Alpes 25 1820 MONTREUX
Tél: 021 963 32 20
Mail: acoustiquemontreux@gmail.com




**DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

Plâtrerie - Peinture



1610 Châtillens
Tél.: 021 907 21 38
Natel: 079 301 10 32

E-mail:
mp.milani@bluewin.ch



**vitrerie
PAGES**

Route des Châtaigniers
Z.I. de la Foge
CH-1816 Chailly s/Montreux
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46
E-mail: info@vitreriepages.ch

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero SàRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02
www.jfasero.ch

GENERALI Assurances
Agence générale Montreux

Votre conseiller
Alexandre Goumaz

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux
Tél. 058 471 46 84
alexandre.goumaz@generali.ch

Simplement
GENERALI




FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch




*Concours de Cuisine
gastronomique
en plein air!*

45^{ÈME} CONCOURS
DES POTES-AU-FEU

OUVERT AU PUBLIC

CUISINE AU FEU DE BOIS

RESTAURATION

CONCOURS POUR LES ENFANTS

DEGUSTATIONS

DECOUVERTES DES PRODUITS

DU TERROIR

MONTREUX
MARCHÉ COUVERT

14 JUIN 2014
10H00 A 17H00



regard des besoins des organisateurs, d'imaginer un versement anticipé, par exemple en 2011 pour une étape en 2013.

Pour l'escrime, comme cela a été expliqué dans le préavis, et puisque cela a été voté vous l'avez parfaitement compris, il fallait donner une impulsion. La commune hôte devait, environ 3 ans à l'avance, démontrer concrètement son engagement financier, pour déclencher les mécanismes LADE, Fonds du sport cantonal, Fonds du sport fédéral et autres soutiens, qui ne démarrent absolument pas si la commune hôte n'a pas démarré. Et comme pour démarrer tout cela et consolider le budget on ne pouvait pas attendre le budget 2015, année de la réalisation des Championnats d'Europe d'escrime, il n'y avait qu'une seule solution c'était de venir par le biais d'un préavis en 2013, pour trouver cette solution technique.

M. le Syndic ne fait aucun grief sur le fond des deux objets, respectivement le pourquoi du comment. Il aimerait juste expliquer par là une des méthodologies ou des typologies que retient la Municipalité. On ne pouvait pas par exemple en 2013 verser quoi que ce soit pour l'escrime, puisque le Conseil n'avait rien mis au budget pour l'escrime, que le Conseil n'avait pas voté de préavis, il n'y avait qu'une seule possibilité c'était par le biais d'un préavis. Au Tour de Romandie l'on était dans une autre situation, et c'est la raison pour laquelle cela s'est fait ainsi.

A nouveau encore, M. le Syndic Laurent Wehrli entend parfaitement ce qui a été dit, en disant par exemple que pour les subventions spéciales on fasse un préavis ad hoc, pourquoi pas? Maintenant, quand doit-il venir? Doit-il venir en parallèle du budget pour qu'il y ait quand même au total une certaine vue d'ensemble? A nouveau, de cela on peut en discuter. Pour être tout à fait franc on a plutôt tendance à mettre les choses dans le budget, parce que le Conseil, pendant plusieurs années, a dit de mettre plus de choses dans le budget au lieu de venir par le biais de préavis. Si le Conseil évolue et change on est tout à fait à l'écoute dans ce sens-là.

En ce qui concerne le budget déficitaire, M. le Syndic Laurent Wehrli croit avoir déjà eu l'occasion de s'exprimer notamment devant la Commission des Finances, même ici au plénum. Il pense que la comptabilité publique est extrêmement différente, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, d'une comptabilité privée, de celle d'une entreprise, ou de sa famille ou de soi-même. Ce sont des éléments que l'on ne peut pas oublier, et parce qu'il y a une loi sur la comptabilité des communes vaudoises.

Il ne cite qu'un seul exemple, qu'il a déjà cité. Ce n'est pas pour se défendre, mais il explique la réalité. Dans le budget d'une commune on doit tenir compte des équivalents plein temps accordés par le Conseil communal à 100% des équivalents plein temps du 1er janvier au 31 décembre. Il connaît peu d'entreprises qui ont plus de 300 équivalents plein temps qui ne font pas une analyse, dans la préparation de leur budget, en se disant qu'il y aura 5% de collaborateurs qui vont partir à la retraite, il y aura peut-être des vacances de postes, peut-être des éléments de ce type-là, il y aura engagement de plus jeunes, ce qui est une dynamique budgétaire tout à fait logique pour une entreprise. Ceci on ne peut pas le faire au niveau de la comptabilité publique.

Il est vrai qu'avec une telle possibilité de manœuvre, cela explique en grande partie que

l'on a des comptes bénéficiaires alors que les budgets étaient déficitaires. Cela explique une partie de cet écart type.

Même s'il ose penser que des analyses comparatives ont été faites au cours de ces dernières années, on aura à tout le moins réalisé que cet écart type s'est largement réduit par rapport à il y a quelques années, preuve en est qu'il y a une certaine conduite, sans vouloir faire du cocorico, qui est portée sur ces questions-là.

MCH2, cela a été rappelé, n'est pas encore mis en œuvre au niveau des autorités publiques. C'est en partie aussi cette différence entre privé et public qui est à expliquer, parce que si on applique MCH2 directement, et il y a des études qui sont en cours actuellement, des gens sont en train de faire leur master à ce sujet, on en discute beaucoup avec le canton et ici à la commune, et c'est donc tous nos bâtiments scolaires qui devraient être valorisés à autre chose que Fr. 1.- dans le bilan.

Bien sûr que l'on peut imaginer vendre nos bâtiments scolaires, mais avec quelles valeurs et quels problèmes derrière. M. le Syndic Laurent Wehrli pense que l'on ne peut pas complètement dissocier cette application-là, c'est d'ailleurs une des raisons pourquoi MCH2 n'est encore de loin pas mis en œuvre au niveau des communes. Il rappelle que cela fait à peu près 4 ans que l'on attend la nouvelle loi sur la comptabilité des communes, et là évidemment on devra s'y plier.

M. le Syndic Laurent Wehrli profite à son tour de remercier l'ensemble des membres de la Municipalité parce que si M. le Municipal des finances et M. le Chef du service des finances ont pu répondre à la Commission des Finances dans une certaine sérénité, c'est parce que les autres membres de la Municipalité ont aussi un peu travaillé derrière. Il rappelle encore une fois qu'ils sont à la disposition de la CoFin. Toutes les dates de la Commission des Finances étaient bloquées dans leurs agendas, ils étaient prêts à venir, prêts à compléter les informations dans tout ce qui aurait pu être demandé. Peut-être que ce qui a été répondu par écrit ne suffisait pas, on aurait pu avoir une deuxième série de questions, et s'il y a encore des questions ce soir c'est volontiers qu'il sera essayé d'y répondre dans la connaissance qu'ils ont, à ce jour, des différents dossiers, pour expliquer un certain nombre de montants, qui peuvent parfois paraître sans explication vu de l'extérieur, surprenants parce que l'on n'a pas fait de simples règles de trois ou des simples pourcentages des subventions publiques.

Voilà les quelques commentaires que M. le Syndic Laurent Wehrli tenait à apporter par rapport à ce débat très intéressant. Encore une fois la Municipalité n'est pas fermée du tout à dialoguer à l'occasion avec le Conseil, mais il est vrai que c'est un débat que l'on entend régulièrement entre la voie plus préavis, la voie plus budget et on a encore deux ou trois choses à améliorer pour cheminer ensemble conformément aux vœux des uns et des autres. En l'occurrence il remercie le Conseil de l'accueil et de l'intérêt apporté à ce budget.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe à l'examen du budget chapitre par chapitre.

Chapitre 1:

Administration générale: pages 1 à 17.

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, a redéposé les amendements faits en commission et Mme la Présidente Irina Gote les a reçus par écrit sur son bureau.

M. Christophe Privet donne lecture de l'amendement qu'il a redéposé et qui porte sur le compte 110.3012.04 – salaires auxiliaires – auxiliaires (Greffé municipal, p.3):

«L'amendement propose la suppression de Fr. 29'500.- correspondant au 20% d'EPT demandé pour la gestion des panneaux d'information».

M. Privet demande si, sur ce montant, la Municipalité a un complément d'information à donner?

M. le Municipal Pierre Rochat tient à préciser que l'amendement a été déposé avec un montant de Fr. 29'500.-, en tenant compte d'informations, de suppositions qui ont été évoquées dans le cadre de la commission. En fait l'information qu'il a transmise au rapporteur de minorité est que le coût d'un auxiliaire proposé pour améliorer la présentation des panneaux électroniques est en fait de l'ordre de Fr. 5'200.-. Ce sont quelques heures de travail qui ont été envisagées pour accompagner les associations sportives et autres, qui n'ont pas les ressources nécessaires, afin de les aider dans la présentation de leur association sur les panneaux d'information, comme par exemple en ce qui concerne les clichés. L'amendement, s'il devait être maintenu, devrait être corrigé à hauteur de Fr. 5'200.-.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que c'est un objet pour lequel la Municipalité avait déposé un préavis, comme tous s'en souviennent, au moment de l'achat de ces panneaux électroniques. Entre parenthèse, il relève que le quatrième n'est toujours pas posé et qu'une solution est toujours recherchée avec différents partenaires, et ce n'est pas simple. Pour l'instant il y a plutôt de fortes oppositions liées à différentes thématiques, mais il ne désespère pas.

Pour revenir sur le préavis où il avait été évoqué la nécessité d'avoir un certain nombre d'heures de travail pour la mise en place des clichés. Certes il y a les trois panneaux qui fonctionnent, c'est donc un seul travail pour les trois panneaux comme l'évoquait Monsieur le rapporteur de minorité, et non pas un panneau différent à Chailly, à Clarens ou à Territet pour ce qui est projeté, car c'est évidemment les mêmes diapos, mais il faut pouvoir faire ce travail.

Pourquoi cette demande supplémentaire? C'est justement par cohérence avec ce qui avait été aussi écrit dans le préavis, en disant que c'était une estimation. Il y a eu deux erreurs dans ce qui a été écrit dans le préavis, que M. le Syndic va assumer, parce que si on savait toujours tout à l'avance, ce serait peut-être plus simple, mais ce n'est pas toujours le cas.

La première erreur c'est que ces panneaux sont victimes de leur succès. Il y a vraiment beaucoup d'associations qui souhaitent pouvoir projeter quelque chose dessus. A quelque part on peut s'en réjouir, car c'était bien le but en achetant ces panneaux, et il croit pouvoir dire, au vu du nombre de lettres reçues, que les gens sont heureux d'avoir pu mettre des informations, et plus régulièrement que prévu.

Et l'autre erreur que M. le Syndic Laurent Wehrli veut bien assumer aussi, c'est que l'on avait pensé qu'après un certain temps de rodage, les

associations qui mettent régulièrement des diapos sur ces panneaux arriveraient à les faire toutes seules ou en reprenant un ancien, ce qui n'est pas le cas.

Le graphisme est un métier, et si l'on veut que ces panneaux soient visibles, cela ne sert à rien, par exemple, d'écrire tout en jaune sur un fond blanc. Il le dit ainsi, parce que récemment, une association a envoyé une proposition qui donnait très bien sur le support papier, mais on savait que cela n'allait rien donner sur l'écran.

Voilà les raisons qui font que par honnêteté, en regard aussi de l'expérience, après avoir installé ces panneaux, après avoir vécu un certain nombre de mois avec la réalité, par respect pour le personnel qui fait ce travail, par respect pour les associations pour lesquelles on a acheté ces panneaux et on les a installés, il y a ce besoin d'adaptation des heures de travail concernées, qui restent modestes en regard de l'intérêt suscité par ces panneaux. C'est pour tout cela que la Municipalité proposait cette augmentation, dans le respect du préavis qui avait été voté, dans la volonté simplement de s'adapter à une réalité dans le terrain et par respect pour les associations qui ne sont pas toutes dotées de moyens importants pour faire appel à des graphistes, et que l'on puisse aussi les aider dans leur communication. Voilà pourquoi la Municipalité vous propose de ne pas suivre cet amendement.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard doit dire quand même qu'elle reste estomaquée par ce qu'elle vient d'entendre, parce que ce chiffre articulé de Fr. 5'200.-, on l'apprend ce soir. Alors que la Municipalité soit transparente ou que l'on veuille prendre de l'influence parce que l'on est dans

l'opposition, c'est tout de même un chiffre qui n'a jamais été articulé. Il est vrai que l'on a fait une estimation, mais à ce moment-là la Municipalité n'a pas dit que ce n'était pas possible, et elle a laissé croire à ces Fr. 29'500.-.

La deuxième chose qu'elle entend de M. le Syndic, c'est que la Municipalité dit qu'elle est victime du succès de ces panneaux - ce dont Mme Buchet Bulliard est très contente pour la commune de Montreux - que le travail n'arrive plus à être effectué sans une aide complémentaire, car le graphisme est une forme de métier, alors elle ne comprend pas bien pourquoi il y a besoin d'une employée auxiliaire, et c'est sur le mot auxiliaire qu'elle bute. Si vraiment il y avait besoin de cette personne cela ne s'arrêterait pas au budget 2014, cela continuerait, donc on pourrait en faire une EPT au lieu d'en faire une auxiliaire. Ceci est effectivement une chose qui dérange Mme Buchet Bulliard, car cela manque de clarté.

Elle aimerait dire à M. le Municipal Pierre Rochat, par rapport à ce qu'elle a entendu, que sa réponse est hors délai puisqu'elle arrive ce soir, et qu'elle aurait répondu et réagi en commission si cela avait pu être le cas, sur les Fr. 140'000.- restants pour un juriste auxiliaire à 100%. Pour Mme Buchet Bulliard cela soulève un autre problème, au niveau du salaire de ce juriste et de ses activités, et elle aurait investigué un peu plus sur ce qu'il aurait dû faire ou sur ce que l'on attendait de lui, ce que l'on n'a pas fait puisque l'on en était resté sur ce chiffre articulé de Fr. 29'500.-.

M. le Municipal Pierre Rochat ne veut pas rallonger trop longtemps, mais il tient à s'excuser, M. Gard et lui-même ne sont pas si bons dans leurs appréciations, la démonstration en est apportée au premier amendement, mais M.

Pierre Rochat l'assume. Après ce qui s'est passé, soit l'avalanche de questions qui ont été posées, bien sûr le Municipal domine un certain nombre de choses, mais pas absolument tout.

En commission on a fait une estimation, et M. le Municipal Pierre Rochat y a participé en disant que l'on peut imaginer, grosso modo, qu'un poste d'auxiliaire, de juriste est de l'ordre de Fr. 110'000.-, c'est donc Fr. 30'000.- de résiduel. Ensuite ces chiffres ont été posés et ils n'ont été vérifiés qu'à la fin du processus. Et au moment où il a fait la vérification, il a précisé à M. Privet que c'était Fr. 5'200.-.

Après on peut s'interroger sur le solde par rapport au juriste, et il peut dire simplement que dans la recherche qu'ils sont en train de faire, l'amplitude des rémunérations des juristes qui posent leur candidature est entre Fr. 7'000.- et Fr. 13'000.- par mois.

Donc effectivement selon ce que l'on prendra comme auxiliaire, si l'on obtient quelqu'un d'expérimenté avec les compétences pour gérer ce que l'on a l'intention de lui demander au statut d'auxiliaire pour une période non pérenne, et bien il est évident que cette personne aura un salaire qui pourra varier dans ces eaux-là.

Il s'agit de nouveau d'un budget et la multiplication de marges de manœuvres, c'est la présentation d'un certain nombre de potentialités, et il y en a certaines qui sont parfois dépassées et d'autres qui ne le sont pas, en l'occurrence cela ne sera peut-être pas dépassé.

M. le Municipal Pierre Rochat invite à accepter le budget tel qu'il est présenté sur ce point, d'autant plus que l'amendement de M. Christophe



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Gservices



RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS
ATELIER D'ARCHITECTURE
EXPERTISES ET CONSEILS

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30
www.gservices.ch

GR GIANINI-RIMA



SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

Privet, dans le rapport de minorité, devrait être corrigé à Fr. 5'200.-.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Le groupe des Verts est partagé quant à cet amendement. Notons en préambule que ces panneaux commencent à accumuler un certain nombre de torts, qu'il s'agisse de la consommation électrique, la question du quatrième panneau mentionné par M. le Syndic et maintenant s'ajoute l'affaire qui nous concerne ce soir. Donc on peut dire qu'il y a tout de même eu un manque de projection lors de cet investissement, ce que l'on peut regretter.

Maintenant, de manière pragmatique, veut-on donner les moyens finalement à ces écrans qui existent de remplir leur fonction ou veut-on sanctionner la gestion de cette affaire, pour nous à chacun d'en faire le choix en son âme et conscience ».

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz déclare que le groupe socialiste refusera cet amendement car l'on souhaite donner les moyens au service de communication de faire son travail correctement, mais aussi aux associations de village ou sportives d'utiliser ces panneaux, même si elles n'ont pas forcément des personnes qui sont compétentes pour créer les documents à mettre sur ces panneaux.

En ce qui concerne le poste d'auxiliaire, certes on préférerait un poste fixe mais on pourrait accepter un poste auxiliaire, car cela peut donner de l'expérience à des personnes, ce qui leur permettrait de mettre une ligne sur un CV. C'est un emploi qui n'est pas stable et fixe, mais qui peut permettre à une personne jeune d'avoir un emploi pour quelque temps. Donc le groupe socialiste peut entrer en matière sur le poste d'auxiliaire.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Notre commissaire à la CoFin a demandé à la Municipalité de connaître le montant exact, exprimé en francs suisses, qui serait attribué à ce poste d'auxiliaire chargé de la gestion des panneaux d'information.

La seule réponse que l'on a comprise et qui a été donnée, c'est que le poste en question correspondait à un 20%. C'est donc sur cette seule et maigre base que l'amendement a dû être rédigé.

Suite à l'intervention de la Municipalité on apprend maintenant qu'il s'agit d'un montant de Fr. 5'200.-. Du coup, c'est le montant attribué au poste de juriste qui paraît exorbitant (plus de Fr. 140'000.- par année).

Prévoit-on d'engager conjointement Maîtres Barillon et Warluzel?

Bref, cet amendement a au moins le mérite de mettre en lumière les problèmes qui se posent lorsque la Municipalité n'apporte pas les réponses souhaitées en commission, quand bien même, et j'insiste là-dessus, les questions

ont été posées par écrit, bien à l'avance. Je vous remercie».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que comme elle était estomaquée elle n'a pas eu le temps de développer son intervention.

Elle aimerait avoir quand même une réponse, parce que ce salaire d'auxiliaire qu'il soit de Fr. 5'200.- ou de Fr. 29'500.-, c'est un salaire d'auxiliaire et pas de poste fixe, et elle aimerait quand même une réponse de la Municipalité. Car si réellement il y a un besoin, pourquoi il a été mis en auxiliaire.

Le groupe UDC votera oui à cet amendement parce que malheureusement on n'a pas pu débattre du poste de juriste.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli relève que le poste est en auxiliaire parce que le Conseil communal a validé, dans le cadre du préavis y compris sur le site internet et sur l'équipe de communication, la notion d'avoir ce poste en auxiliaire.

Evidemment que la Municipalité devrait venir, devant le Conseil, avec un préavis pour demander de changer ce poste. M. le Syndic entend bien le message, il le dit maintenant – évidemment certains auront le sentiment qu'il vient d'inventer cela, ce qui n'est pas vrai – il y a de toute façon la perspective, et Mme la Présidente de la CCO peut en témoigner, il y a un dialogue avec cette commission sur les questions de communication, sur la gestion des heures entre la cellule de communication au profit du site internet du Conseil communal, respectivement le site général de la commune.

Tout cela va nécessiter, l'année prochaine, de venir avec un rapport-préavis devant le Conseil communal, afin de bien repositionner les éléments entre les différents sites, entre les personnes qui travaillent sur la communication et ce que fait l'équipe communication. Donc de toute manière cette question dans une forme d'information sur la réalité des développements que l'on a eus, notamment la mise en place du site internet, les liens qui sont développés actuellement avec la CCO en regard d'un partage de tâches à ce sujet-là, devra faire l'objet d'une remise en place, non pas qu'il y ait des problèmes, mais simplement pour avoir à nouveau une vision générale. Mais de toute manière cela va être fait, car il s'agira là de prendre une décision, à savoir si c'est toujours un poste à mettre en auxiliaire, parce que l'on a pris d'autres dispositions ou au contraire transformé ce poste d'auxiliaire et alors à combien d'EPT dans un poste permanent, et la décision appartiendra évidemment au Conseil communal.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond volontiers à quelques questions sur le poste de juriste. Alors si seulement Maître Barillon était si bon marché, évidemment que l'on se dépêcherait de l'engager avec les autres noms d'avocats qui ont été évoqués. Cela ne nous ferait pas beaucoup d'heures à disposition si on les engageait pour cette somme-là, ce dont on est tous conscients dans cette salle!

Il ne va pas faire long sur ce sujet, on a bien d'autres choses à faire ce soir. Mais on a clairement besoin de ce poste de juriste. Si la Commission des Finances avait souhaité que M. le Syndic vienne leur expliquer, il serait venu avec la liste des conventions en sa possession. Depuis

quelques mois, ils s'occupent de cette question, avec également Mme Martin, à mettre à jour maintenant une liste de tous les documents juridiques qui étaient éparpillés dans différents endroits de la commune. Il ne fait aucun reproche par rapport au passé, il dit juste qu'ils ont voulu se donner les moyens, et c'est dans le programme de législature, de remettre cela à jour.

En parallèle ils ont pu travailler, avec beaucoup d'aide de la part de différentes personnes, comme par exemple M. Staeger en ce qui concerne le règlement du Conseil communal et sur bien d'autres éléments. Il y a un certain nombre de procédures judiciaires et juridiques en augmentation et il est vrai qu'à un moment donné, ne pas avoir une sûreté du droit sur lequel on s'appuie, avoir quelqu'un qui a une formation et un regard juridique, pour aller regarder toutes ces conventions afin de par exemple définir, puisqu'il a cru comprendre que la CoFin avait porté son intérêt là-dessus, pour les 23 conventions que l'on a avec Veytaux, lesquelles sont encore en vigueur, et bien avec les forces de travail dont on dispose aujourd'hui, cela n'est pas possible.

C'est pour cette raison que cette proposition d'auxiliaire a été faite, si possible limitée à 2 ans, pour mettre de l'ordre dans ces éléments et pouvoir définir l'ordre des priorités, afin de tenir la promesse qui avait été faite dans le cadre du programme de législature de mettre un corpus juridique de la commune à jour, au niveau de sa table des matières. M. le Syndic Laurent Wehrli est persuadé qu'il y aura encore bien du travail pour ceux qui seront à la Municipalité et au Conseil communal, dans la législature suivante, et de pouvoir aussi laisser une formule bien plus claire et bien plus affirmée et assurée que celle que l'on connaît aujourd'hui. Il ne dit pas cela parce qu'il y a péril en la demeure, il dit juste qu'il faut faire ce toilettage, mettre à jour ces éléments, et ceux qui ont fait un peu de droit et qui sont dans cette salle partageront sans aucun doute son point de vue de l'importance d'avoir des compétences et un regard juridique par rapport à cela, pour ce montant et ce poste.

M. le Syndic Laurent Wehrli espère ainsi avoir pu, en quelques instants, compléter les éléments d'information.

La discussion continue.

M. Eric Walther déclare que les propos de M. Laurent Wehrli correspondent exactement aux propos de M. Pierre Rochat en Commission des Finances et chacun a eu ces renseignements.

La discussion continue.

M. Christophe Privet pense que M. Eric Walther et lui-même n'étaient pas dans la même commission. Il tient à rassurer M. le Syndic Laurent Wehrli, en ce qui le concerne il ne va pas remettre en cause le poste de la juriste, c'est un peu trop tard comme l'a dit Mme Catherine Buchet Bulliard, peut-être que l'on aurait eu l'occasion d'en parler en commission, ce qui n'a pas été le cas.

Par contre M. Christophe Privet se doit d'être correct par rapport au chiffre qui vient d'être donné par M. le Municipal Pierre Rochat, et donc si Mme la Présidente Irina Gote l'y autorise, il corrige son amendement et il propose une suppression de Fr. 5'200.-, correspondant au 20% d'EPT demandé pour la gestion des panneaux d'information.

Mme la Présidente déclare que la correction a été effectuée et elle ouvre la discussion sur ce

CÔTÉ JARDIN

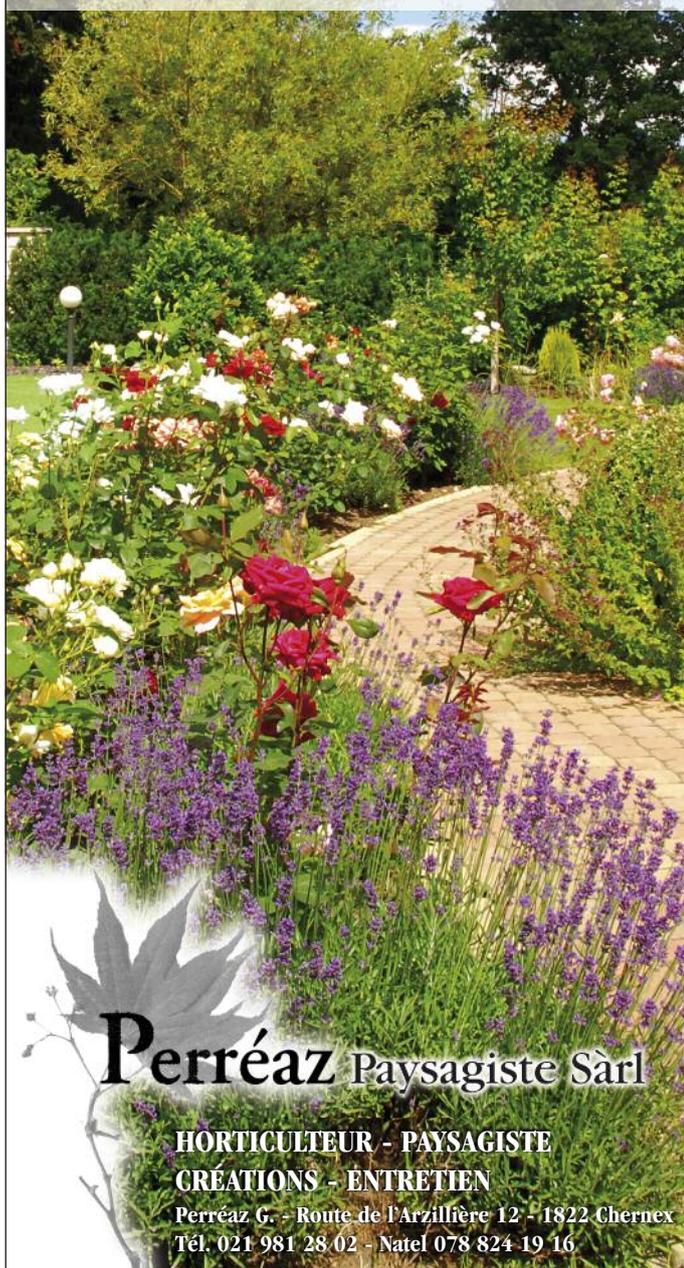
JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION

Maçonnerie - Clôture - Chemin
Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN

Taille - Abattage - Elagage
Soins - Tonte



Perréaz Paysagiste Sàrl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE

CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

nouvel amendement, puisque l'autre a été retiré.

Mme Catherine Buchet Bulliard est désolée mais elle reste quand même dubitative par rapport à ce chiffre annoncé de Fr. 5'200.-, pour un salaire annuel cela fait Fr. 433.- par mois pour un 20% si elle ne se trompe pas dans ses calculs. Il doit y avoir quelque chose qui lui échappe.

Mme la Présidente déclare que si Mme Buchet Bulliard le souhaite, elle peut redéposer l'amendement initial, les deux amendements seront alors opposés.

Mme Buchet Bulliard aimerait bien entendre la teneur de l'amendement avant de redéposer l'amendement initial.

Mme la Présidente précise que c'est simplement le chiffre qui a été corrigé.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli précise qu'il ne s'agit pas d'un poste nouveau, il ne s'agit pas d'une question du salaire à 20% de quelqu'un sur l'année, c'est les heures supplémentaires qui ont dû être payées l'année précédente et dans la logique, quand l'on constate qu'il y a une augmentation des heures de travail prévues par rapport à un poste, il y a deux solutions, soit on dit à la personne: « Tu te contentes de ce que tu as, à savoir un 20%, et même si c'est le 12 septembre et bien tu arrêtes de faire ton travail » - c'est évidemment une caricature - ou au contraire on considère que ce travail est dû à une augmentation des besoins, comme cela a été dit tout à l'heure, plus de demandes des sociétés, plus de productions et de projections, et dans ce sens-là on a payé ces heures supplémentaires.

Donc le fait de faire de manière sincère un budget, si l'on sait que ce poste n'est plus suffisant on vient avec la demande d'augmentation du poste avec ces heures supplémentaires de Fr. 5'200.- en l'occurrence, pour ne pas avoir à payer cela sous forme d'heures supplémentaires et d'être correct avec le personnel en disant que l'année prochaine il faudra travailler un peu plus dans le sens de cadrage, même si évidemment elle ne va pas travailler plus puisque jusqu'à maintenant elle travaillait avec des heures supplémentaires, ce qui est logique.

Et c'est pourquoi le montant n'est pas l'entier de son salaire, car si l'amendement est voté sur l'entier du salaire on a plus personne pour accompagner le processus, c'est donc bien par rapport aux heures supplémentaires.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à relever, encore une fois, qu'ils étaient tous à disposition pour participer à toutes les séances de la CoFin.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour ses explications. Il n'y a pas d'autres amendements déposés, donc on va voter sur l'amendement de M. Privet, mais avant elle donne la parole à M. Gfeller.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que comme MM. Christophe Privet et Eric Walther ont l'impression d'avoir siégé dans deux commissions différentes, il va s'exprimer très prudemment afin de ne pas donner l'impression qu'il y a eu une troisième commission dans cette histoire!

La commission s'est prononcée pas seulement par rapport à la somme, il se permet donc de donner les arguments qui ne portaient pas forcément sur la somme, puisqu'il y a un différent de ce point de vue-là.

Ce qui a primé pour la majorité de la commission c'est le souci de ne pas mettre en difficulté l'Administration générale. Certes au moment du vote du préavis qui a permis l'achat de ces panneaux lumineux, il n'était pas question d'engager du personnel supplémentaire pour gérer ce nouvel outil.

Il s'avère maintenant qu'il est nécessaire de donner au greffe municipal des forces supplémentaires pour gérer cette nouvelle prestation appréciée des usagers et de la population.

Plutôt que de lancer une sorte de vote de revanche, parce que la Municipalité n'avait pas prévu cette auxiliaire, la commission a préféré ne pas mettre en difficulté les employés communaux qui sont en charge de ces panneaux de communication. M. Gfeller rappelle, pour ceux qui sont là depuis un moment au Conseil, l'amélioration de la communication de la Municipalité, c'est un sujet dont on parle à peu près depuis 15 ans, mais maintenant que les choses se sont mises en place il serait un petit peu contradictoire, après avoir insisté là-dessus, de tout à coup sabrer Fr. 5'200.-, mettant en difficulté ce service, Fr. 5'200.- sur un budget qui flirte avec près de Fr. 130'000'000.-. Accepter cet amendement reviendrait en quelque sorte à punir ceux qui ne sont pour rien dans cette situation, c'est-à-dire les employés qui travaillent dans ce service. Donc il s'agit de nous donner les moyens de nos prestations.

La commission a refusé l'amendement qui avait été déposé en commission par 1 oui, 6 non et 2 abstentions, et vous recommande bien sûr de faire de même.

Mme la Présidente Irina Gote relit l'amendement:

«Suppression de Fr. 5'200.- correspondant au 20% d'EPT demandé pour la gestion des panneaux d'information».

On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe au 2^{ème} amendement déposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte 112.3170 – (Frais de réception Animations, réceptions, p. 5):

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de l'amendement:

«Supprimer la somme de Fr. 100'000.- prévue par la voie budgétaire pour la journée de l'UCV».

M. Privet ne tient pas à allonger le débat, mais ajoute qu'il trouve que c'est quelque chose d'assez contradictoire. Pour ceux qui ont lu le cahier des charges pour préparer cette journée de l'UCV, ils peuvent constater que la surcharge de travail, qui aura lieu pour l'Administration générale, n'est pas faible.

Alors d'un côté, on dit qu'il faut augmenter le support sous la forme de personnel temporaire et d'un autre côté, en organisant une telle fête, on augmente la charge de travail du personnel administratif. Voilà une de ses constatations parmi celles que l'on a pu lire dans le rapport de minorité.

M. Olivier Gfeller, rapporteur de majorité, déclare que la majorité de la commission a refusé cet amendement.

Il rappelle que l'UCV est une association faïtière, chargée de défendre les intérêts des communes, une sorte de syndicat des communes. Il s'agit de ne pas méconnaître son propre canton.

Il y a un intérêt certain pour la commune de Montreux à accueillir l'UCV, et menacer la venue d'une telle manifestation par cet amendement, cela semble inopportun. Les touristes viennent de l'autre bout du monde pour visiter ce lieu magique qu'est Montreux.

Et les plus proches, les plus nombreux, les premiers à venir se promener sur les quais, ce sont avant tout des Vaudoises et des Vaudois. Ceux qui viennent les plus nombreux pour se distraire et bénéficier de l'offre exceptionnelle en manifestations ce sont avant tout les Vaudoises et les Vaudois.

Et ceux qui seront déçus de voir la commune vaudoise la plus célèbre au monde, jouer les pingres à leur égard, ce seront avant tout les Vaudoises et les Vaudois, si cet amendement est accepté.

Certes par rapport aux propos tenus en commission, le ton utilisé dans le rapport de minorité pour soutenir cet amendement s'est adouci. Il propose de revenir avec un préavis plus généreux que la somme proposée dans ce budget. Est-ce pour mieux refuser la venue de l'UCV au moment venu?

Quant à la commission, elle estime qu'un tien vaut mieux que deux tu l'auras et invite à refuser

cette coupe budgétaire qui serait néfaste pour l'image de la commune.

M. Olivier Gfeller rappelle le vote de la commission: 1 oui, 8 non et 1 abstention.

[...]

Mme la Présidente redonne lecture de l'amendement:

«La suppression de la somme de Fr. 100'000.- prévue par la voie budgétaire pour la journée de l'UCV».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une large majorité.

Mme la Présidente passe à l'amendement suivant qui est un amendement de la CoFin. Il porte sur le compte:

- Compte 140.3658 – Remboursement TFE (Nouvelle ligne à créer dans le budget)

M. Olivier Gfeller précise que c'est un amendement technique résultant du vote lors de la séance du Conseil communal de novembre dernier. Le Conseil avait accepté de rembourser la TFE (taxe forfaitaire entreprises) pour les entreprises de moins de 10 employés. Le manque à gagner pour la commune doit être inscrit au budget, pour la sincérité du budget, il est nécessaire donc de soustraire Fr. 140'000.- dans la colonne "Revenus". Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au troisième amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte:

- Compte 150.3653.00 – Subventions (Economie et culture, p.9)

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, déclare que son amendement consiste à:

«Retrancher un montant de Fr. 40'000.- de ce compte, cette somme correspondant à la subvention exceptionnelle versée au MAG, pour ses 10 ans».

M. Olivier Gfeller, rapporteur de majorité, relève que la majorité de la commission a estimé que les sommes prévues à ce chapitre budgétaire restent raisonnables et n'a pas jugé utile de menacer l'une ou l'autre des institutions culturelles de la commune.

Ces sommes ont déjà été négociées et les organismes culturels concernés ont sans doute déjà prévu leur budget. Il ne faut pas les déstabiliser. La commission, lorsque l'amendement n'était pas encore réparti sur deux lignes budgétaires différentes, avait refusé la proposition par 1 oui, 6 non et 3 abstentions.

[...]

Mme la Présidente redonne lecture de l'amendement:

«Retrancher un montant de Fr. 40'000.- de ce compte, cette somme correspondant à la sub-

vention exceptionnelle versée au MAG, pour ses 10 ans».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une large majorité.

Mme la Présidente passe au quatrième amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte:

- Compte 150.3653.01 – Frais de location (Economie et culture, p.9)

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de cet amendement:

«Soustraire CHF 100'000.- à cette ligne budgétaire qui concerne les frais de location. (Saison culturelle)».

[...]

M. Olivier Gfeller relève que la commission a clairement refusé cet amendement. Il n'a reçu qu'un seul suffrage, 8 commissaires l'ont refusé et 1 personne s'est abstenue. Là aussi l'argument principal était de ne pas menacer la vie culturelle de la commune.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe au cinquième amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte:

- Compte 160.3653.00 – Subventions (Tourisme, p.11)

M. Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de l'amendement:

«Réduire le compte 160.3653.00 de Fr. 50'000.-, correspondant à la subvention extraordinaire en faveur de Montreux Noël pour ses 20 ans».

M. Privet en est arrivé à déposer cet amendement pour plusieurs raisons. Lors du contrôle des comptes de l'année précédente de la ville, s'étant penché sur les crédits extraordinaires versés par la Municipalité, il était tombé sur une ligne concernant le Marché de Noël et il avait été assez surpris de ne même pas avoir reçu une communication à ce sujet, ni été informé qu'il y avait eu une subvention exceptionnelle versée puisqu'elle figurait dans l'autorisation de dépenser de la commune qui est limitée à Fr. 50'000.-.

Cette année M. Privet a essayé d'amener la discussion, parce ce qui lui importe pour le Marché de Noël, c'est que si on regarde un peu il y a déjà des subventions qui existent pour les transports publics, pour la prise en charge de places de parc et il imagine aussi pour les services de la voirie et différentes choses, et il pense que là aussi cela aurait été important au niveau de la clarté, d'autant que c'est une société commerciale dont certaines personnes détiennent des actions et que là aussi le Conseil soit au clair sur ce que représente réellement l'ensemble des subventions ou accessoirement les services encore rajoutés par les services de la commune. Voilà ce qui a poussé M. Privet à déposer cet amendement.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Palais Oriental

التصاليق
un monde à part...



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet • Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Pour le Marché de Noël également, nous estimons qu'il est grand temps qu'un préavis clarifie toutes les relations entre la commune et la société à responsabilité limitée qui exploite commercialement cette manifestation.

Le Marché de Noël est une formidable manifestation et l'exemple de l'esprit de Montreux, ville de la création d'événements et de festivals par excellence.

Cependant, les sommes allouées au Marché de Noël sont importantes, comme l'est l'emprise de cette manifestation sur le domaine public, avec des incidences importantes sur les services communaux, sur la circulation, etc.

Par ailleurs, il s'agit de la seule société événementielle à caractère clairement commercial qui reçoit des subventions.

Pour rappel, Cinérive SA, qui exploite les cinémas de Montreux, reçoit une garantie de déficit qui nous assure que les cinémas restent ouverts à Montreux, afin que cette partie de l'offre culturelle reste disponible sur notre commune. Mais, contrairement à la société du Marché de Noël, Cinérive ne peut pas faire de bénéfice grâce à notre aide financière. Elle peut tout au plus équilibrer ses comptes, selon un mode de calcul que nous avons pu discuter et moyennant des contreparties pour la population, sous forme d'abonnements à prix réduits réservés aux montreusiens.

Finalement, nous pensons qu'une explication est nécessaire sur les actionnaires de la Sàrl du Marché de Noël, où l'on retrouve indirectement deux Municipaux impliqués, ainsi qu'un responsable du MAG notamment.

Seul un préavis peut permettre de répondre à ces questions et définir pour l'avenir les relations entre la commune et le Marché de Noël, sur des bases transparentes».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pour cet amendement, le groupe UDC est libre de son vote ce soir. Par contre, il demande que cela soit fait par voie de préavis l'année prochaine.

Pour ma part, je l'accepterai et ma position est personnelle. Je ne peux pas me battre contre la subvention de Cinérive SA, vous vous souvenez comme je m'étais battue et accepter le Marché

de Noël Sàrl sans broncher, c'est une attitude de cohérence vis-à-vis de moi-même. Comme pour Cinérive SA, je souhaiterais que nous puissions en débattre par voie de préavis. J'avais trouvé cela très intéressant et au moins nous avons pu nous exprimer.

Evidemment, et comme d'habitude, on va me répondre qu'il y a une forte renommée pour Montreux. C'est clair, j'en suis consciente, c'est vrai. Mais il y a aussi des choses qui ne vont pas, qui sont excessives en regard des prestations proposées, les prix par exemple, et je pense qu'il serait intéressant que toute la transparence nécessaire soit donnée à cette manifestation et que nous la soutenions en toute connaissance de cause. Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que, avant toute chose, en ce qui concerne le montant de l'amendement qui porte sur ces nouvelles subventions qui sont liées à la problématique des transports et des places de parc, la Municipalité maintient le point de vue comme quoi il faut conserver ce soutien à cette manifestation.

Un point qui est très important, la souscription a été lancée à l'époque pour créer une société, et un appel général avait été fait à toutes les entreprises de la place et à toutes les personnes qui désiraient prendre des parts. Ce qui a effaré M. le Municipal Pierre Rochat, en tant que Directeur d'EMS, de la Fondation Beau-Site, qui est une fondation à but non lucratif, à but idéal, il s'est dit que c'était une très bonne idée. La Fondation a pris des parts, 10 parts pour un montant total de Fr. 1'000.- pour être certain d'être associé parce que l'on soutient une manifestation. Il était convaincu que le 50% des Conseillers communaux prendraient des parts, que tous les hôtels prendraient des parts, et bien non cela n'a pas été le cas. Ils se retrouvent à deux ou trois, qui se sont dits que c'était une bonne idée, et en l'occurrence ce n'est pas Mme Willi mais la société d'Ingénieurs Willi qui a pris ces parts ainsi que la Fondation Beau-Site. On ne peut pas nous incriminer et cette société ne verse aucun dividende à ces différents détenteurs de parts.

Ce n'est pas les parts de M. le Municipal Pierre Rochat, il ne touche pas de dividende et pour le reste il croit que cet amendement doit être combattu, parce que cette manifestation fait la preuve de son succès. Elle permet justement de créer les conditions cadres qui permettent à Montreux d'exister au niveau international.

La discussion continue.

M. Christophe Privet tient juste à rendre attentif M. le Municipal Pierre Rochat que le total de la subvention est de Fr. 125'000.- et qu'il n'a demandé que la suppression de la subvention exceptionnelle pour ce qui touche les transports publics et les places de parc. Quant à la mise à disposition du domaine public il n'y a pas touché ce qui est logique, la demande étant de revenir avec un préavis.

Donc sur les Fr. 125'000.- accordés il propose juste de retrancher Fr. 50'000.- de la subvention exceptionnelle.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare qu'il n'a pas du tout été convaincu par le plaidoyer de M. le Municipal Pierre Rochat, il n'achètera pas des parts du Marché de Noël!

Par contre, en ce qui concerne le vote de la commission, il s'agit de la deuxième partie de l'amendement à la baisse proposée en commission au compte 150.3653.00 puisque cet amendement a été scindé en deux comme il l'a dit précédemment. S'il donne la position de la majorité de la commission, il ne peut le faire qu'avec les précautions oratoires suivantes: le vote indicatif de refus par 1 oui, 6 non et 3 abstentions de la commission portait sur l'amendement déposé en commission.

Il rappelle cependant la volonté globale affichée par la majorité de la commission de ne pas couper dans les subventions à la culture et au tourisme, qui ont été jugées raisonnables telles qu'inscrites au budget par la Municipalité.

Cet amendement s'en prend au Marché de Noël. Ce n'est pas parce qu'on y trouve une sympathique cabane des bûcherons que l'on doit attaquer son budget à la hache!

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe au 6^{ème} amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte:

- Compte 170.3653 – Subvention (Sports p.13)

M. Christophe Privet précise que par rapport au rapport de minorité le montant a changé, il est passé de Fr. 200'000.- à Fr. 70'000.-,

OUVERT
tous les dimanches

du 27 avril au 1^{er} juin
09h00 - 17h00

Garden Centre Brönnimann
1845 NOVILLE

www.bronnimann-gardencentre.ch
Tél. 021 967 20 20 - Fax 021 967 20 25

puisqu'entre deux il a reçu les réponses de la Municipalité, à savoir vendredi, et qu'elles l'ont satisfait. Il donne donc lecture de l'amendement:

«Soustraire Fr. 70'000.- à cette ligne budgétaire (Tour de Romandie)».

Afin de forcer la Municipalité à présenter un préavis.

[...]

Mme la Présidente redonne lecture de l'amendement qui demande: «Suppression de Fr. 70'000.- à la ligne budgétaire «Tour de Romandie», et passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Chapitre 3

Domaines et bâtiments: pages 23 à 43

Compte 300.3011 – Traitement (service Administratif, p.23)

Compte 300.3012 – Salaires auxiliaires (service administratif p.23)

Deux amendements ont été déposés concernant ces deux lignes budgétaires. Mme la Présidente va donc procéder de la façon suivante, soit donner tout d'abord la parole à M. Gfeller, pour l'amendement de la majorité et ensuite à M. Privet pour l'amendement de la minorité.

M. Olivier Gfeller déclare que la commission a refusé de supprimer ce demi-poste préférant le transformer en emploi auxiliaire. Ce poste n'est pas prévu uniquement pour récolter les déchets générés par le personnel communal, mais aussi les déchets des citoyens qui utilisent les bâtiments publics communaux, écoles, piscine, etc.

C'est une prestation que la commune se doit d'assurer pour montrer l'exemple. Imaginons ce

que pourrait penser le citoyen qui constaterait que le travail que l'on exige de lui-même n'est pas effectué dans le cadre de l'administration. Il en va de la crédibilité de la fonction publique qui doit aussi avoir les moyens d'accomplir cette mission. La solution de la commission est une bonne solution de compromis.

M. Christophe Privet relève que la minorité propose de supprimer ce ½ EPT de la ligne budgétaire en supprimant Fr. 40'000.- au compte 300.3011, de nouveau en invitant, par la suite, la Municipalité à revenir avec un préavis.

[...]

Mme la Présidente Irina Gote redonne lecture des amendements:

Amendement de la majorité: «Passer ce demi-poste à un statut d'auxiliaire. Il transfère ainsi la somme de Fr. 40'000.- du compte 300.3011 au compte 300.3012».

Elle nomme cet amendement l'amendement 1.

Amendement de la minorité: «Supprimer ce demi-poste de la ligne budgétaire en enlevant Fr. 40'000.- au compte 300.3011».

Elle nomme cet amendement l'amendement 2.

Ces deux amendements sont donc opposés et on passe au vote.

Résultat du vote: 32 voix pour l'amendement 1 et 43 voix pour l'amendement 2, donc c'est l'amendement 2 qui gagne.

Maintenant on passe au vote sur l'amendement 2.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 42 OUI, 18 NON et quelques abstentions l'amendement 2.

Mme la Présidente Irina Gote passe maintenant au 8^{ème} amendement de la minorité qui porte sur le compte:

- Compte 321.3141 – Entretien bâtiments (Alpages, p.25)

M. Christophe Privet donne lecture de l'amendement:

«Supprimer la somme destinée à l'entretien des chalets d'alpage de la commune à savoir Fr. 243'000.-».

D'autant plus que c'est un poste qui a déjà fait couler pas mal d'encre.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La CoGest, dans ses deux derniers rapports, a dit toutes les difficultés qu'elle a constatées dans le suivi et la bonne exécution du préavis voté pour assurer des transformations et dans l'entretien des chalets d'alpage.

Dans son dernier rapport, elle relève que les services responsables de l'exécution de ce préavis ont dû reconnaître eux-mêmes avoir perdu durant longtemps la maîtrise du suivi des dépenses liées à l'exécution de ces travaux.

La Municipalité avait promis d'agir avec la plus totale transparence à l'avenir et la CoGest a la responsabilité du suivi de l'exécution des préavis.

Dans ce contexte, il est extrêmement regrettable que la Municipalité essaie de faire passer Fr. 243'000.- de travaux pour les chalets d'alpage par la voie du budget. Nous estimons que cela ne correspond pas à la transparence promise, vis-à-vis du Conseil et de la CoGest.

Aujourd'hui, au vu des problèmes encore existants dans le cadre des transformations engagées, il n'est pas acceptable de passer autre-

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux
info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93

**MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU**

...AUSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE**

H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Clin d'



Building, vos immeubles prennent de l'assurance

Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
www.vaudoise.ch



REPAS DE SOUTIEN DE LA COURSE MONTREUX - LES ROCHERS-DE-NAYE

Vendredi 6 juin 2014 dès 11 h 30 au Casino de Montreux
Inscription: francisbruelhart@bluwin.ch ou au 079 617 68 26



Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch



- ⊗ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⊗ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⊗ GRAVURE LASER


TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch




MULLER
www.mulleroptique.com

VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTERIE
OPTIQUE



EH PSSCHIIIT!

T'as vu l'offre du moment?

Réduction de 129.-
sur les verres
traités Crizal UV!
- anti-reflets
- anti-salissure
- anti-UV

Réduction d'office et uniquement
à l'achat d'une paire de lunettes complètes. Non-cumulable

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux (Switzerland)
+41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

ment que par un préavis, dont la CoGest pourra ensuite suivre l'exécution sur des bases claires.

Nous vous invitons donc à bloquer ce montant de Fr. 243'000.- afin que la Municipalité soit tenue de revenir avec un préavis».

[...]

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

[...]

[...]

M. Olivier Gfeller, Président de la Commission des Finances, relève qu'à une exception près le Conseil a suivi le rapport de majorité et l'en remercie. Ce rapport avait été qualifié de médiocre et tendancieux, alors que le rapport de minorité, pendant ce temps, brillait de mille feux. Il remercie pour ces votes qui démontrent ainsi que les attaques personnelles ne portent pas, voire même qu'elles sont contre-productives. Il donne donc lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 oui, 1 non et 1 abstention que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 29/2013 de la Municipalité du 11 octobre 2013 relatif au budget communal ordinaire pour 2014,

Où le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver le budget communal ordinaire pour 2014 tel qu'amendé.

M. Christophe Privet tient à dire qu'il continue à être étonné des propos comme "attaques personnelles", etc. Lui ce qu'il a remarqué ce soir, et il tient à remercier ses collègues, c'est que cela a permis de créer un débat. Il a compris que la Municipalité avait quand même pris note que sur certains points les préavis avaient leurs avantages, mais il peut la rejoindre cela peut être aussi en ligne budgétaire.

Cela a quand même soulevé un débat et M. Privet a trouvé extrêmement intéressant les interventions de gauche, de droite et du centre et encore une fois, si on souhaite lui faire porter la responsabilité d'avoir effectué son travail de milicien, en disant qu'il n'est pas collégial, que ce sont des attaques personnelles, etc., il laisse les auteurs de tels propos à leur responsabilité, en ce qui le concerne il a vraiment le sentiment du travail bien accompli et il se réjouit de voir à l'avenir la Municipalité arriver avec des préavis sur certains points.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce préavis tel qu'amendé à une très large majorité.

7.5 sur le préavis No 30/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant de

Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau (rapp: Ch. Gagnat);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christian Gagnat précise que n'ayant pas posé la question, il ne connaît pas le nombre d'utilisations de camions nacelle, soit le nombre d'heures sur 1 année.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Tschopp donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Lors de la commission dans laquelle je me suis efforcé d'axer mon action sur le côté de la sécurité passive des véhicules en projet d'achat, l'achat du véhicule supplémentaire nous a été présenté comme étant une solution aux km supplémentaires effectués par les employés. Demandant lors de cette commission le nombre de ces km effectués, nous n'avons reçu aucune réponse précise mais bien une nous laissant penser que ce nombre était suffisant pour justifier un tel achat. Par le biais du rapport final, l'on apprend que cela ne représente que 300 km par an, soit quasi rien. Pour ma part, si cette information m'avait été donnée comme tel, il me semble évident que je n'aurais pas accepté ce véhicule supplémentaire pour uniquement 3000 km en 10 ans.

EN EXCLUSIVITÉ!

Le bois est le plus naturel des éléments. Et lorsqu'il est nuancé en couleur naissent les lunettes de FEB31st.

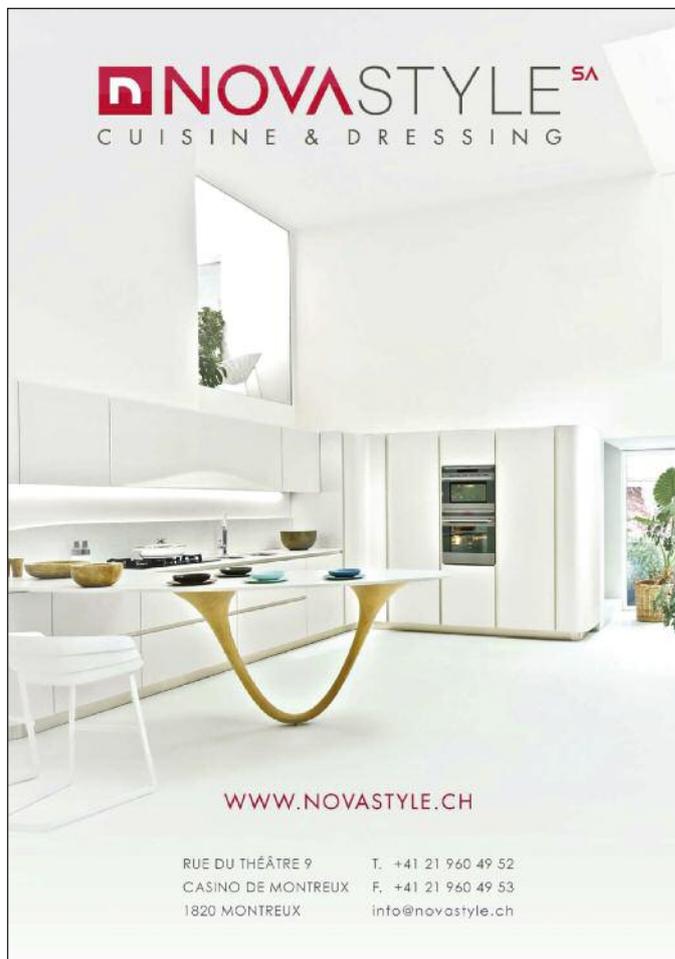
Ces lunettes en bois du nord de l'Italie sont disponibles dans plus de 2000 combinaisons de couleurs possibles.

Fabriqués de 13 couches, les montures de FEB31st font parties des plus fines et solides lunettes en bois du marché. Le bois utilisé est certifié FSC.



À découvrir chez votre opticien:
Optic2000
Une nouvelle vision de la vie

NOVASTYLE SA
C U I S I N E & D R E S S I N G



WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 960 49 52
CASINO DE MONTREUX F. +41 21 960 49 53
1820 MONTREUX info@novastyle.ch



Culturefood
quand l'appétit va ...

T: 0848 247 333
Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch




RESTAURANT PIZZERIA
Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Fermé le lundi
Grillades au feu de bois
Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2
Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux
N°tel 079 601 98 86

tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.ch
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux




Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTRÉUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch



CAVE DES ROIS

«Grands Vins Suisses»
Grognez Marco & François
www.cavedesrois.ch



Les 4 Saisons
PRÉSENTE

Une Découverte Printanière

...Spécialités d'Asperges et Morilles
Pâtes et Pizzas Frais Maison...
...Chateaubriand Service Guéridon

Sélection unique de Spécialités Bulgares

Pour en profiter d'une réduction de 10% sur vos Mets,
Réservez-maintenant avec le Code : **INFO-VILLE**
Au 021/ 963 63 83

Café-Restaurant



du Basset

*Perches du Léman
Risotto au fil des saisons
Chateaubriand*

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch





Charbonnades - Fondues à la viande et au fromage - Gratin du Museum

www.museum-montreux.ch
Rue de la Gare 40 - 021 9631662



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:

Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com

Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com





Délifrance
Café et boulangerie à la Française

C'est la Fête du Pain !

Le vendredi 16 mai, de **11h à 14h**, soyez parmi les **80 premiers**, et recevez une baguette* croustillante pour tout achat d'un sandwich

Place de la Paix, ch. du 16 avril – au-dessus de Coop – 1820 MONTREUX

* Dans la limite des stocks disponibles

Restaurant du Port

Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac



MEILLERIE
Tel. 04 50 76 11 79

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



NOUVEAU À TERRITET!
Bar – Café – Restaurant

Assiette
du jour



Bene et Françoise Carlucci
Av. de Chillon 68 - 1820 Territet - Tél: 021 963 23 31

HORAIRES
Du lundi au vendredi: de 7h30 à 22h00
Samedi: de 8h00 à 15h00 - Dimanche fermé

Valable jusqu'au 29 avril 2014
NOS ACTIONS D'AVRIL

AMSTEIN BOISSONS SHOPPING

Plus d'actions à notre magasin...

 <p>EVIAN EAU MINÉRALE NATURELLE 1,5L</p> <p>Fr. 4.50 6x150cl</p>	 <p>CORNALIN GRAND MÉTRAL Valais AOC</p> <p>Fr. 10.90 75cl</p>	 <p>TROOPER From UK</p> <p>Fr. 2.92 50cl</p>
---	--	--

Ouverture: lu-ve 08h00 - 12h00 13h30-18h30 sa 09h00 - 16h00
Prix TTC. Prix et conditions sous réserve de modifications. Dans la limite de stocks disponibles.

Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey - 021 926 86 04 - www.amstein.ch

FANROD

Une vraie boucherie
aux produits faits maison!

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

Il serait donc de bon aloi que l'on fournisse les informations aux commissaires afin que ceux-ci puissent se prononcer de manière éclairée, ce qui lors de cette commission n'a pas été le cas». La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le préavis 30/2013 aura amené de très nombreuses questions et de longues discussions au sein du groupe UDC. Elle n'en fera pas tout l'historique désirant être brève, mais quelques questions demeurent à ce jour sans réponses.

Il est toujours difficile d'avoir un membre qui préside une commission, prend des notes pour son rapport, donne la parole à ceux qui la demandent et pose les questions de son groupe aux responsables de ce préavis, et il y en avait de nombreuses.

Par contre, au nom du groupe UDC, Mme Buchet Bulliard ne peut s'empêcher de revenir sur le MAN Euro 6 et sur le partenariat élaboré, pour lequel on s'en félicite, avec la société Airenace SA. Le groupe UDC aurait apprécié avoir quelques chiffres supplémentaires concernant ce partenariat.

Quelle location a-t-on payée et paiera-t-on à l'avenir? Combien de jours utilise-t-on des nacelles et combien de temps? On ne demande pas de chiffres exacts, mais il y a certainement des moyennes qui ont été établies ces dernières années.

Pour les véhicules privés, la même remarque que le groupe des Verts s'impose, les chiffres articulés dans le rapport restent dérisoires. On comprend cependant qu'il n'est pas normal que les employés utilisent leur véhicule personnel, mais effectivement c'est juste limite pour l'achat d'un nouveau véhicule. Dans tous les cas, il n'aurait pas fallu se munir d'un tel argument. Par souci de clarté, un tableau récapitulatif des coûts aurait été le bienvenu. Cela étant dit le groupe UDC votera l'octroi de ce crédit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Gagnat, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission recommande au Conseil de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 30/2013 de la Municipalité du 11 octobre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un qua-

trième, nouveau, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et espaces verts,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler trois véhicules utilitaires et en acquérir un quadrième, nouveau, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 650'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement directement par le compte No 9281.800 "Renouvellement de véhicules";
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Y.-L. Kundert «Branché sur le futur» (rapp: M. O. Raduljica).

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Le groupe UDC à son unanimité, est favorable à la prise en compte de ce postulat.

En effet, même si les voitures électriques ne représentent, à ce jour, qu'une très faible part des véhicules circulant sur nos routes, il est primordial de soutenir un effort écologique tendant au respect de notre environnement.

Montreux, cité de l'énergie, se doit de faciliter la recharge de ces véhicules, notre région étant actuellement peu desservie en matière de bornes à recharge rapide.

Malgré le coût d'installation et d'entretien annuel de ces installations, notre ville doit montrer l'exemple en ce domaine à ses concitoyens et à ses visiteurs. L'électricité consommée devra donc être «verte», ce qui, si je ne m'abuse, est déjà le cas pour notre ville.

J'invite donc la Municipalité à traiter ce projet avec un soin tout particulier, en étudiant également une synergie possible d'un partenariat financier avec le fournisseur d'électricité tant sur les coûts d'installation, de fourniture énergétique, d'entretien, mais aussi sur l'impact à court et moyen terme du développement, de la planification de nouvelles infrastructures nécessaires sur le territoire de notre commune, sachant que l'implantation au niveau national de telles bornes est actuellement à l'étude auprès d'un groupe pétrolier.

Fort de ces quelques réflexions, je vous réitère la position du groupe UDC qui est favorable à ce postulat, mais qui s'oppose fermement à la gratuité de la recharge pour les utilisateurs, cette

charge incombant manifestement au propriétaire du véhicule. Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 2 avis contraires et 2 abstentions la prise en considération du postulat de M. Yves Laurent Kundert «Branché sur le futur».

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 No 31/2013 relatif à l'adoption des modifications apportées au plan général d'affectation (PGA), à l'adoption des modifications apportées à l'addenda au plan directeur communal (PDCom) – fiches éléments du patrimoine et à une demande de crédit de Fr. 43'000.- pour couvrir les études complémentaires consécutivement à l'adoption du PGA par le Conseil communal le 2 septembre 2009 (date de la 1^{ère} séance de la commission: lundi 6 janvier 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Corsaz 4 à Montreux)(séances de réserve: jeudi 9 janvier 2014 et mercredi 15 janvier 2014 à 19 h. 00, même endroit);

Mme la Présidente attire l'attention sur le fait que lieu de séance a changé, il s'agit de la salle de conférence de la villa Mounsey.

Elle va procéder de la façon suivante. Tout d'abord elle va donner la parole à la Municipalité. Ensuite aux Présidents de groupe selon l'ordre d'importance des partis politiques pour leur déclaration.

Ensuite elle ouvrira la discussion générale sur le préavis et ensuite sur les documents annexes. Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire.

M. Florian Chiaradia, vu l'heure tardive se demande s'il n'est pas possible de reporter les objets suivants à une autre séance.

Mme la Présidente répond que ce n'est pas possible, il y a un ordre du jour, et dans le règlement du Conseil l'heure de clôture c'est minuit, il y a donc encore largement le temps. Par contre, elle a fait la demande de prolonger l'heure de police pour le repas qui suivra la séance.

Auparavant elle demandait si quelqu'un s'opposait à cette manière de faire, ce qui ne semble pas être le cas. Elle donne donc la parole à M. le Municipal pour sa présentation.

Présentation de M. le Municipal Christian Neukomm

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que M. le Syndic Laurent Wehrli a décrété, vu l'heure tardive, qu'il n'était pas nécessaire que lui et M. Neukomm prennent la parole, donc il en vient directement au fait.

Quelques "slides" ont été préparés, qui permettront aux Conseillères et Conseillers de se

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

replonger dans tout le programme et la problématique du PGA, ensuite de quoi il sera possible d'ouvrir la discussion et d'entendre les déclarations des groupes.

Il commente donc quelques graphiques (présentation annexée).

La discussion est ouverte.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

S'il y a bien une chose que ce PGA ne suscite pas dans les rangs du PLR, c'est l'enthousiasme.

Au-delà du projet lui-même, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, c'est surtout le processus de sa très longue et pénible gestation, (plus de 10 ans depuis les premières réflexions, faut-il le rappeler?) qui suscite au contraire une grande frustration parmi nos membres.

M. le Municipal nous l'a rappelé la commission ad hoc de ce Conseil avait siégé plusieurs dizaines de séances lors de la législature précédente; avait patiemment écouté et pris en compte, dans la mesure du possible, les demandes individuelles des Montreusiens; avait ensuite proposé une série d'amendements précis, ciblés et dans certains cas clairement novateurs quant à leur approche.

Souvenons-nous que ce Conseil avait démocratiquement accepté nombre de ces amendements, jugeant qu'ils constituaient une véritable amélioration de la situation, une chance pour Montreux d'adapter son cadre urbanistique aux besoins actuels.

Que reste-t-il de tout cela? Peu de chose. Après d'innombrables allers-retours entre les services du canton et de la commune, force est de constater que la "broyeuse" du droit supérieur est passée par là. Nous avons entendu nos Municipaux nous expliquer les difficultés qu'ils ont rencontrées dans les relations avec le canton, les innombrables changements de personnes de références, les exigences sans cesse revues et corrigées et les délais de réponse toujours prolongés.

A ce propos il convient ici de souligner l'abnégation des services communaux dans ce dossier qui illustre pratiquement jusqu'à l'absurde la perte de compétence et d'autonomie des communes pour les questions d'aménagement du territoire.

Toujours est-il que le projet qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Ce PGA n'est pas mauvais, non. Mais le sentiment qui habite nombre de Conseillers PLR est qu'on aurait pu faire tellement mieux...

A titre d'exemple, la densification du centre urbain, permettant tout à la fois d'espérer la mise sur le marché de logements à loyers abordables, adéquats aux personnes à mobilité réduite ou aux familles de la classe moyenne souhaitant vivre proche des commodités, ou simplement soucieuses de leur impact environnemental; cette densification voulue par ce Conseil, qui avait accepté des amendements en ce sens, et bien cette densification a pratiquement disparu du projet final. Le groupe PLR le regrette profondément.

Nous avons la chance de disposer dans nos rangs de plusieurs spécialistes des questions

d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture. Eux-mêmes qualifient certains points de ce PGA, de source cantonale, comme étant totalement obscurs, voire clairement trompeurs.

Le PLR est toutefois conscient des attentes de la population. La situation actuelle, avec deux PGA plus ou moins valides en même temps et toutes les incertitudes que cela suppose, n'a que trop duré. Les propriétaires ont droit à des règles claires. De même, si nous souhaitons que des caisses de pension ou d'autres investisseurs institutionnels ou privés s'intéressent à construire de nouveaux logements sur la commune de Montreux nous devons également leur fournir des certitudes.

C'est en gardant ces préoccupations à l'esprit que les commissaires PLR tenteront, à nouveau, lors des séances de commission, d'amener des propositions ciblées permettant de corriger certaines lacunes du projet sans en remettre la concrétisation en cause.

Mais au final, ne nous berçons pas d'illusions, c'est à une pesée des intérêts que nous devons nous livrer. La véritable question à laquelle il faudra répondre, est: «Le jeu en vaut-il la chandelle?». Vaut-il la peine de retarder encore l'entrée en vigueur de ce nouveau PGA dans l'espoir hypothétique de le modifier?

Fidèle à son positionnement de centre-droite, le PLR se veut avant tout pragmatique, et à la recherche de solutions réalistes permettant d'avancer. C'est dans cet esprit que la majorité des Conseillers de notre groupe envisage le préavis qui nous est aujourd'hui proposé. Soit avec résignation, mais surtout avec la volonté d'aller de l'avant.

Il est toutefois parfaitement clair que nous aurons à cœur, quel que soit l'issue de ce préavis, de veiller à ce que le sujet de la planification du territoire ne s'en trouve pas totalement figé pour de nombreuses années. Les Plans Partiels d'Affectation et autres dérogations sont là pour ça. Nul doute que de nombreux PPA nous attendent dans les années à venir. Et franchement, s'il y a moyen de corriger la généralité absurde par une exception pleine de bon sens, nous ne serons pas les derniers à le proposer.

Dans l'immédiat, et en attendant le vote final dont nous nous réjouissons, le groupe PLR s'en remet à ses commissaires pour corriger de manière constructive les points précis qui peuvent encore l'être. Nous souhaitons bon travail à l'ensemble de la commission et profitons ici de remercier, encore une fois, les commissaires concernés, tant leur tâche aura été ardue dans ce dossier».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste n'a pas la prétention de se lancer dans une déclaration préalable sur un dossier aussi délicat que celui-là. Simplement, nous tenons à poser cinq questions, à l'intention des membres de la commission et de la Municipalité.

1) Comment traiter rapidement les oppositions qui figurent au terme de ce préavis, en respectant le principe de l'égalité de traitement et celui de la mise en conformité des lois et règlements en vigueur?

2) Quelle est précisément la position de l'Etat de Vaud? Ses directives sont-elles toutes contraignantes ou résultent-elles parfois d'appréciations qui pourraient être sujettes à caution?

3) Quelles sont les mesures qui ont été votées par la majorité de notre Conseil qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de la législation actuelle?

4) Les déclarations d'intérêts des membres de la commission, ainsi que des membres de la Municipalité et du Conseil, sont-elles compatibles avec un nouvel examen objectif des situations concernées par ce PGA?

5) Enfin, quelle est la position des juristes, indépendants de tout intérêt particulier, en matière d'éventuels dédommagements résultant d'une expropriation matérielle ou d'un refus d'entrer en matière sur tel ou tel projet?

Nous souhaitons bon courage aux membres de la commission et à toutes les personnes qui sont concernées par cet important préavis».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A ce stade, le groupe des Verts a un sentiment mitigé par rapport à ce projet de PGA. Nous nous félicitons ainsi de la prise de position du Service du développement territorial quant à la zone de verdure à l'est du Château du Châtelard, menacée alors par le risque d'être dénaturée par un parking enterré. Contrairement à certains préopinants, nous remercions le canton d'être intervenu.

Il en est de même du port concerné par le PPA en Massiez, enterré par le Conseil communal d'alors. Nous nous en réjouissons. Notons à ce sujet les risques qu'encourt notre commune de devoir des dommages considérables aux promoteurs d'alors.

Nous nous réjouissons également de la prise de position municipale quant à la question des indices d'occupation du sol et des indices d'utilisation du sol. Une opposition, rejetée, souhaitait en effet supprimer l'IOS sur les parcelles pour lesquelles un IUS était mentionné. Or, l'IUS, moins restrictive, a été établie à la demande du Service du développement territorial comme indication complémentaire. En limitant l'IUS, soit la surface de plancher habitable d'un bâtiment et non l'IOS, soit son emprise au sol, il faut bien comprendre qu'on risque de voir apparaître sur les zones de coteaux des parcelles bien plus densément construites en surface que ce qui a été envisagé jusque-là.

En revanche, l'entrée en matière sur un autre point de l'opposition, soit l'autorisation de créations de balcons nouveaux sur les bâtiments traditionnels des zones villages, nous paraît plus sujette à controverse. Nous risquons en effet une dégradation du bâti conséquente, avec une série de nouvelles ouvertures en façade, des ancrages, qui nuisent de manière non négligeable à la substance bâtie ainsi qu'à une certaine cohérence d'ensemble d'une zone villageoise.

La réponse à une opposition qui va dans le sens d'un laisser-aller dans les zones villages nous préoccupe également. Je mentionne ici la réponse à l'opposition "fiche patrimoine" qui

nous semble pour le moins opaque. Comment est-il envisagé de travailler avec ces fiches? Ces prescriptions "fiche patrimoine" sont-elles contraignantes, ou bien s'agit-il de simples conseils de mise en œuvre sans aucune répercussion concrète? Ce sont des questions que nous nous posons à l'heure actuelle.

Nous souhaitons donc bon travail à la commission et espérons la rendre attentive sur ces points. Merci».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, On peut bientôt comparer le dossier du PGA à un serpent de mer qui pointe régulièrement la tête hors de l'eau, mais dont on n'a pas encore vu le bout de la queue. Nous nous réjouissons cela dit que ce dossier avance, car la situation actuelle, qui dure depuis 6 ans, comme cela a été dit, soit l'application anticipée du projet de PGA, n'est pas satisfaisante, pas plus que celle qui nous menace, soit un régime imposé par le Canton. Nous nous réjouissons donc d'étudier les détails du préavis en commission.

Nous nous permettons toutefois de nous interroger sur la proposition intitulée MTX 3, concernant la suppression de la zone d'affectation hôtelière, qui ne semble pas procéder d'un mot d'ordre du Canton, mais plutôt d'une opposition de la part de certains hôteliers.

Enfin, nous nous permettons de remarquer que certains membres de la commission figurent parmi les opposants au PGA. Il nous semble qu'il serait opportun que ces personnes ne participent ni aux discussions ni aux décisions qui concernent leur opposition. Cela permettrait du moins de réduire un risque éventuel de recours par rapport à cet état de fait.

Nous nous réjouissons de travailler dans le cadre de cette commission avec les autres collègues».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Ce qui est pratique lorsque l'on est le plus petit groupe du Conseil c'est que quand on passe en dernier, tout à été dit. Donc je serais très brève.

Nous nous réjouissons d'entendre les propositions du PLR, de répondre à la question: «Le jeu en vaut-il la chandelle?», de répondre aux questions des Socialistes, de débattre avec les Verts et clarifier les conflits d'intérêts possibles entre ce préavis et les intérêts personnels de certains commissaires.

A ce stade, le groupe UDC n'en dira pas plus et se réjouit de les traiter en commission. Nous prendrons la parole au prochain Conseil. Je vous remercie».

La discussion générale sur le préavis est ouverte.

M. Patrick Aubort tient à rassurer le groupe Montreux Libre, les personnes qui ont fait opposition n'interviendront pas sur leur propre opposition. Il relaie aussi la préoccupation de son collègue socialiste qui se demande jusqu'où va l'intérêt des personnes et on peut effectivement se poser la question, parce qu'en fait tous les propriétaires et locataires sont directement concernés par le PGA, donc dans l'absolu il faudrait que tout le monde s'abstienne.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller intervient à titre personnel et en tant que Président de la commission, mais c'est le genre d'intervention qu'il n'aime pas faire, parce qu'il aimerait dire qu'il a de l'estime pour toutes les personnes qui sont commissaires, mais il se doit de le faire pour que l'on soit au clair sur un certain nombre de choses.

La Loi sur les communes a changé récemment et on va devoir adapter notre règlement. L'article 40 J parle de la récusation. Il remercie M. Patrick Aubort d'avoir montré qu'il y a eu une réflexion au sein du PLR et M. Olivier Gfeller espère qu'elle a eu lieu dans tous les partis sur cet objet. Mais la nouvelle loi est très dure.

M. Gfeller appartient à un parti qui s'est battu pour que l'on aille dans ce sens-là. Il le dit d'autant plus qu'il ne fait pas cette intervention en voulant viser des personnes, c'est vraiment une question de principe. Il donne lecture de cet article:

«Un membre du Conseil général ou communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou à défaut il devrait être récuser par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation».

Il est bien clair que l'on n'a pas adapté le règlement pour le moment, mais on est face à un cas où dans le fond M. Gfeller pense que chaque parti est mis face à ses responsabilités. Il remercie chaque parti, à ce stade, de réfléchir à cette question-là, il en va de la crédibilité du travail de la commission et du Conseil. Dans la prise de position de M. Aubort cela va dans le bon sens, après chacun va devoir estimer ce point de vue.

C'est par hasard que M. Gfeller avait cet élément du règlement, parce que la question s'est posée dans une commission qu'il a présidée et il avait encore ce document dans ses affaires. Il tient ce texte à disposition de tous les Présidents de groupe, parce que c'est peut-être le dernier moment pour faire en sorte d'avoir les travaux les plus sereins possibles. C'est le sens de son intervention.

On pourrait évoquer son cas, M. Gfeller travaille à l'Etat, mais il précise bien qu'il n'est pas dans le service concerné. Ce qu'a dit M. Aubort concernant les propriétaires et les locataires est vrai. Cela montre le problème que l'on a du fait que l'on n'a pas encore pu adapter le règlement.

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



VOTRE BIEN-ÊTRE,
EN TOUTE SÉCURITÉ.

Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50

Association romande
pour la promotion
de l'engagement
civique

Ce samedi 22 février 2014 a été créée l'Association romande pour la promotion de l'engagement civique (ARPEC). Une association basée à Montreux, dont le but fondamental est d'encourager notre jeunesse de s'investir davantage dans (et pour) notre société, par le biais des votations et de la politique, mais aussi par l'implication bénévole dans

associations, projets et manifestations.

«Le problème de l'égoïsme ne semble pas encore résolu et touche l'ensemble de la population. Le but de l'association sera de présenter toute la richesse d'une implication bénévole ou politique, pour soi-même comme pour les autres» s'est exprimé Romain Pilloud, 18 ans, président de l'association et habitant de la commune de Montreux.

Jacqueline Pellet, Municipale en charge de la jeunesse pour la commune de Montreux, était également présente et a rappelé à quel point il était important d'avoir un travail intergénérationnel pour l'implication de chacun-e.

L'Association doit encore poser de solides bases en vue de projets à réaliser: passage dans les écoles professionnelles et gymnases, collaboration avec les partis, parlements de jeunes et associations romandes... Elle se réunira le 3 mai prochain à Lausanne pour en discuter. Toute personne intéressée à rejoindre l'association ou à suivre son actualité est la bienvenue.

Contact:



Romain Pilloud
078 613 92 33
info.arpec@gmail.com

Fête populaire du 10 mai 2014 - Brent

PROGRAMME

Dès 17 h 00 - 17 h 25	Accueil – Réception des chorales avec cor des Alpes Mot de bienvenue
17 h 30 - 18 h 00	La Capeline de Menton
18 h 05 - 19 h 00	Partie officielle
19 h 00 - 19 h 45	Collation

CONCERT

19 h 50 - 20 h 00	Chanson de Montreux
20 h 05 - 20 h 15	La Montreusienne et le Narcisse
20 h 20 - 20 h 30	Le Chœur d'hommes de Chernex
20 h 35 - 20 h 45	Couleur vocale
20 h 50 - 21 h 00	Le Pèlerin
21 h 05 - 21 h 15	La Capeline de Menton
Dès 21 h 30	Partie familière «chantée»



**75^e anniversaire
de la Chanson
de Montreux**



Maçonnerie - Béton armé
Raymond Roch
 Rte de Brent 11, 1816 Chailly
 Tél. 021/964 64 79
 Natel 079/449 23 55
 Fax 021/964 60 11



Perréaz
 Paysagiste Sàrl
 Rte de l'Arzillière 12
 1822 Chernes
 Tél. 021 981 28 02
 Natel 078 824 19 16



Étanchéité Isolation Entretien/Toiture
Raphael Pagliuso
 etancheiterivierasarl@bluewin.ch
 Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27
 1820 Montreux Natel 079 435 19 82



KIM Organisation
 Piloter l'évolution et la stratégie d'entreprise
 grâce à des tableaux de bord de Direction,
 c'est possible avec
KAMINA SUITE
 (démonstration gratuite - visite libre www.kamina-project.com)
 Daniel Carrel +41 79 629 22 77
 daniel.carrel@kim-organisation.ch
 Philippe Umberti +41 79 443 59 60
 phu@kim-organisation.ch
www.kim-organisation.ch



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations
 Case postale 133 - 1807 Blonay
 Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



sottas
 électricité
 télécom
 domotique
 écobiologie
 solaire
 info@electricitesottas.ch
 1820 montreux_021 965 36 63
 1895 vionnaz_024 481 11 13



Ocello
Constructions Sàrl
 Génie civil Maçonnerie
 Rénovation Bâtiment
 Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
 Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
 E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch



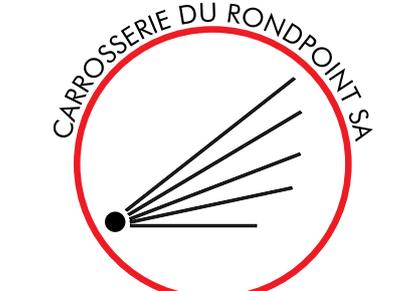
RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC
 Vêtements
 Rideaux
 Meubles rembourrés
 Lavage de tapis d'orient
 et toutes provenances
 Ph. Stäuble
 Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
 Tél. 021 964 58 95



NICOLA
PNEUS
 Montage • Equilibrage
 Géométrie • Amortisseurs
 Echappements • Accessoires
Nicola lamartino
 Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



MITSUBISHI
MOTORS
Garage de la Tour
 O. Ribordy Sàrl
 Avenue des Mousquetaires 7
 1814 La Tour-de-Peilz
 Tél. 021 944 23 62



Jean-Luc Emch
 Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
 Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
 E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch
www.carrosserie-du-rond-point.ch

Roulez Easy en Agility
 **KYMCO Agility 125**
 dès 2'990.- avec Top-Case

DOUSSE
MICHEL VELOS MOTOS
 021 963 24 35 MONTREUX
 Rue de l'Eglise-Catholique 7

On ne peut pas aller plus vite que la musique. Le Règlement du Conseil fait un peu figure de règlement d'application. Tout ce que M. Gfeller a dit, il faut le prendre avec nuance parce qu'il n'est pas juriste. Il est là avec beaucoup de questions dans cette situation transitoire.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger, à la suite des interventions de MM. Patrick Aubort et Olivier Gfeller, tient à préciser que même si l'on n'a pas adopté le règlement, même si on n'a pas adapté notre règlement, le droit cantonal s'applique déjà directement, même en l'absence d'une procédure définie par notre règlement.

Et puis par rapport à ce qu'il considère comme cas de figure s'appliquant spécialement à cette règle, c'est précisément le cas qu'il a évoqué, à savoir celui des opposants et des oppositions. Après il est clair qu'il partage le souci de M. Aubort, finalement si l'on est propriétaire est-ce que le propriétaire ne pourrait pas se prononcer sur le PGA parce qu'il y aurait un intérêt? M. Staeger croit qu'il faut quand même définir l'intérêt d'une façon précise, c'est-à-dire celui qui est intéressé plus que quelqu'un d'autre en particulier, par exemple.

La discussion générale continue.

M. Patrick Aubort déclare que si l'on regarde les oppositions qui ont été faites, il y a effectivement un groupe constitué de Conseillers communaux, qui a fait cette opposition parce que c'était la seule manière de faire entendre sa voix sur ces choses-là. Il n'y a pas eu de consultation

préalable. Il y avait certains éléments, dont même certains ont été pris en considération par la Municipalité. Il n'y avait pas d'autre choix pour se faire entendre. S'il y avait eu une consultation préalable par exemple, M. Aubort pense que l'on aurait pu éviter un certain nombre de problèmes.

La deuxième chose que M. Aubort voulait dire, il déclare ses intérêts, il est propriétaire d'une maison avec un balcon dans le village, que fait-on?

Mme la Présidente Irina Gote a pris bonne note de toutes les remarques par rapport à la révocation et par rapport aux intérêts. A cet effet, elle pense qu'au nom du Conseil communal elle va proposer de demander un avis de droit, afin de pouvoir un peu clarifier tous ces éléments et que l'on sache un petit peu jusqu'où on peut aller et où est la limite, parce qu'il est vrai que c'est une question extrêmement complexe.

Et comme l'a dit tout à l'heure M. Staeger, la Loi sur les communes est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 et étant donné que c'est une loi supérieure à notre règlement elle s'applique sur ce point-là. Donc Mme la Présidente pense que cela mérite de demander des précisions.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort relève qu'il faudra aussi se poser la question si la commission peut se permettre le luxe de se passer de certains spécialistes.

Mme la Présidente déclare que c'est une excellente question.

La discussion générale continue.

M. Heinz Schoeneich ne veut pas intervenir sur le sujet précédent mais sur le PGA lui-même. 6 ans et demi après sa mise à l'enquête, 4 ans après son approbation par le Conseil, le PGA est de retour juste avant Noël. Est-ce le cadeau tant attendu?

En découvrant son contenu, fortement expurgé après de multiples lavages, pardon il voulait dire examens préalables, par les Services de l'Etat, il y a de quoi être déçu.

En effet, ce PGA ne ressemble plus à ce costume neuf, fait sur mesure pour un développement harmonieux de notre commune, mais bien plus à un habit quelconque, un prêt-à-porter un peu étriqué par le régime.

Un certain nombre de notions mises à l'enquête en 2007 et non amendées par notre Conseil ont apparemment dû être modifiées en 2013, restreignant les droits à bâtir tels que prévus en 2007. M. Schoeneich encourage la commission à s'intéresser à la légalité de ces modifications.

En conclusion l'impression qui prédomine c'est que l'autonomie communale, en matière d'aménagement du territoire, est quasi inexistante.

La discussion continue.

M. Joseph Filipponne intervient parce qu'il va essayer plus ou moins de réfléchir à haute voix. L'intervention de M. Olivier Gfeller lui parle plus précisément, car il déclare ses intérêts, il exploite un bureau d'architectes et il fait également partie de ceux qui ont fait opposition à l'un ou l'autre des articles.



TAMOIL CLARENS

NOUVELLE GÉRANCE !

PLUS DE 30 SORTES DE SANDWICHS À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTES

HOT-DOGS

BOULANGERIE

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

Ce qui l'a motivé à faire opposition, c'est que son rôle d'architecte c'est celui d'être un mandataire pour un client qui est soit un propriétaire, soit un promoteur, soit tout simplement une personne qui veut rajouter un balcon, un velux, ou quelque chose dans sa propriété. Donc son rôle c'est d'être mandataire et de conseiller ses clients et finalement il ne sait pas s'il doit véritablement déclarer ses intérêts ou ceux de son client.

Dans ce sens, ils sont intervenus avec un groupe de personnes pour essayer effectivement d'avoir voix au chapitre, pour essayer de faire part de leurs principes, de leurs connaissances, de leurs avis et pas forcément pour imposer quoi que ce soit afin d'en tirer un intérêt tout à fait personnel.

Donc il s'interroge, puisque plusieurs fois cette question a été évoquée ce soir, en substance il n'a pas véritablement compris à quel moment on sera si oui ou non persona non grata dans la commission.

Il aimerait avoir très clairement une réponse, puisque la 1^{ère} commission aura lieu le 6 janvier, donc demain, et il serait un peu mal à l'aise d'avoir à faire une ou deux séances et qu'après, vu sa position professionnelle, cela puisse être éventuellement quelque chose de non souhaité dans le cadre de la commission.

Ensuite, avant de prendre la décision d'intégrer cette commission, que ce soit lui ou son collègue Schoeneich, ils ont débattu dans le cadre du groupe s'il fallait véritablement entrer dans cette commission. Et c'est précisément vis-à-vis d'un certain nombre de connaissances qu'ils ont, et peut-être d'une plus value qu'ils pourraient, éventuellement et sans prétention, apporter dans les débats qu'ils ont pris la responsabilité de s'intégrer dans cette commission.

Cela étant, M. Filiponne réédite sa question, il aimerait être beaucoup plus au clair sur la chute quant à ces différents débats à ce sujet.

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Joseph Filiponne pour ses remarques. Effectivement la question est tout à fait pertinente. La demande d'avis de droit va être faite dès demain, en espérant avoir les réponses le plus rapidement possible, en expliquant l'urgence de la situation puisque la 1^{ère} séance de la commission est le 6 janvier.

[...]

8.2 No 32/2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'748'000.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (date de la commission: mercredi 18 décembre 2013 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Jean-Marc Forclaz

Membres: Mmes Carolanne Feissli, Susanne Lauber Fürst, Amiira Neff, Bibiana Streicher, MM. Florian Chiaradia, Florian Despond, Armin Gote, Yann Krebs, Franco Meichtry.

8.3 No 33/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour couvrir les frais liés à la sécurisation de la falaise située à l'amont de la rue du Temple à Montreux, ainsi que localement sur deux sites, l'un en bordure du Vieux Chemin au lieu-dit «En Toveyre» et l'autre en bordure du sentier du Mont-Fleuri au lieu-dit «En Tovaux» (date de la commission: mercredi 8 janvier 2014 à 19 h. 30 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Susanne Lauber Fürst, MM. Patrick Aubort, Jean-Marc Forclaz, Armin Gote, Kevin Grau, Bernard Gret, Yves Laurent Kundert, Raphaël Tanner.

8.4 No 34/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investisse-

ment du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret (date de la commission: lundi 16 décembre 2013 à 19 h. 30 à la rue du Temple 11 à Montreux).

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Jean-Baptiste Piemontesi

Membres: Mmes Anne-Lise Bühler, Amiira Neff, MM. Stéphane Barbey, Claude-Pascal Gay, Jean-Bernard Kammer, Tal Luder, Pablo Menzi, Michel Posternak, Michel Zulauf.

9. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 No 35/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur et réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet «Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances» (date de la commission: mercredi 8 janvier 2014 à 19 h. 30 à la rue du Temple 11 à Montreux).

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence des Verts: M. Florian Chiaradia

Membres: Mme Carole Grangier, MM. René Chevalley, Florian Despond, Mario Gori, Yanick Hess, Anthony Huys, Vincent Tschopp, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

La séance est levée à 22h20.

AEBI FLEURS SA *Fête des Mères*
CLARENS **VENTE EN LIGNE**

Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45
E-mail: aebi_fleurs@bluewin.ch
www.aebifleurs.ch



le parasol Centre d'accueil temporaire

Un accueil de jour personnalisé du lundi au vendredi

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

Il faut ajouter de la vie à ses années et non des années à sa vie.

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013.
La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GAZ SA

www.holdigaz.ch



Faites-vous conseiller: 0800 082 082

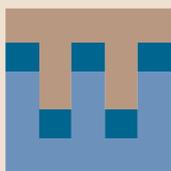
gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM